

Rapport d'activité

2008



DI/ACT

Délégation Interministérielle
à l'Aménagement et à la Compétitivité
des Territoires

Sommaire



- 1> ■ Edito
- 2> ■ Les temps forts de l'année 2008
- 4> ■ Les grands dossiers de l'année
- 12> ■ Des moyens financiers au service des projets territoriaux
- 14> ■ L'évaluation des politiques publiques de développement territorial
- 20> ■ Pour un développement équilibré, solidaire et durable
- 28> ■ Anticiper et accompagner les mutations économiques
- 32> ■ Les "grands projets" d'aménagement du territoire
- 34> ■ La DIACT à l'international
- 36> ■ Les travaux de prospective
- 38> ■ Activités institutionnelles
- 40> ■ Valoriser les missions et les travaux de la DIACT
- 41> ■ Les équipes de la DIACT



Editorial

Ces 18 derniers mois¹ ont été intenses pour les équipes de la DIACT, engagées au cœur de l'actualité de nos territoires. Présidence française de l'Union européenne, accompagnement territorial des restructurations de la défense, mise en œuvre du Grenelle de l'environnement, Plan de relance de l'économie, Plan France numérique 2012, évaluation puis relance de la politique des pôles de compétitivité, accompagnement des restructurations économiques,... autant de « grands dossiers » - et beaucoup d'autres détaillés dans ce rapport - pour lesquels la DIACT est intervenue pour piloter les mesures ou participer aux actions, en interministériel, témoignant une fois de plus de l'étendue de ses missions.

De ses actions à l'international aux interventions à l'échelle locale, la DIACT s'engage et mobilise son expertise et ses compétences humaines pour répondre aux enjeux territoriaux du développement durable.

Avec le souci constant d'apporter des solutions concrètes, adaptées et partagées avec les acteurs locaux, elle promeut un aménagement et un développement conciliant attractivité, compétitivité, préservation de l'environnement et cohésion économique, sociale et territoriale.

Mais la DIACT, et avant elle la DATAR, est aussi reconnue depuis près de 50 ans pour ses travaux de prospective et pour le caractère innovant des nouvelles politiques qu'elle prépare. Les réflexions engagées en 2008, qui devraient être présentées pour la plupart en 2009, ne dérogent pas à cette tradition, une tradition de modernité.

Pierre DARTOUT
PRÉFET, DÉLÉGUÉ INTERMINISTÉRIEL
À L'AMÉNAGEMENT ET À LA COMPÉTITIVITÉ
DES TERRITOIRES



¹ Ce rapport d'activité relate les actions de la DIACT au cours de l'année 2008, dont la plupart se sont poursuivies au cours du premier semestre de l'année 2009.

Les temps forts de l'année 2008

1^{er} semestre

- Evaluation des pôles de compétitivité
- Comités opérationnels thématiques du "Grenelle Environnement"
- Déploiement du système interministériel d'information sur les mutations économiques (SIME)

Janvier



18/01

→ Séminaire du programme de développement rural européen LEADER à Vittel

31/01

→ Réunion du Conseil national du littoral, (secrétariat DIACT SGmer)

Février

6/02

→ Le Groupement européen de coopération territoriale (GECT) adopté par l'Assemblée nationale

21/02

→ Pôles de compétitivité : lancement du 6^e appel à projets de R&D



22/02

→ Bilan présenté par l'AFII des investissements étrangers en France en 2007

Mars

Achèvement de l'évaluation des systèmes productifs locaux

8/03

→ Inscription de la plaine du Var parmi les opérations d'intérêt national

20/03

→ Séminaire "Prospective Info" sur le thème "Entre ségrégation sociale et fragmentation spatiale : l'espace urbain en question"



Avril

Lancement d'un cycle de séminaires "les lundis de l'aménagement du territoire"

7-8/04

→ Conférence organisée par la présidence slovène sur l'avenir de la politique de cohésion



18/04

→ Installation par la DIACT et l'ARF de l'Instance nationale d'évaluation des contrats de projets Etat-Régions et des programmes opérationnels

30/04

→ Nomination de Pierre Dartout au poste de Délégué interministériel à l'aménagement et à la compétitivité des territoires. Il succède à Pierre Mirabaud

Mai

14/05

→ Réunion des DG de l'aménagement de l'Union européenne en Slovénie

15/05

→ Séminaire "Prospective Info" sur le thème "La prospective territoriale en France : bilan d'expériences et perspective"

21/05

→ Visite d'Hubert Falco Secrétaire d'Etat à l'Aménagement du Territoire à la DIACT



29/05

→ Assises nationales des petites villes à Figeac

Juin

3/06

→ Installation du Comité pour la couverture numérique des territoires (CCNT) animé par la DIACT et la DGCCS

5-6/06

→ 10^{ème} Conférence internationale sur les investissements internationaux à La Baule



Juillet

1/07

→ Début de la Présidence française du Conseil de l'Union européenne

22/07

→ Signature du contrat de service public de La Poste, notamment préparé avec l'appui de la DIACT

24/07

→ Annonce par le Premier ministre des sites touchés par les restructurations de Défense ainsi que des mesures d'accompagnement



Août

1/08

→ L'EPR de Flamanville labellisé "grand chantier"



Octobre

→ Renouvellement du contrat d'objectif et de moyens de l'Agence française pour les investissements internationaux (AFII) pour les années 2009-2011

1/10

→ 4^{ème} journée des pôles de compétitivité

7/10

→ Séminaire "Prospective Info" sur le thème "Les ruptures territoriales : quelle ingénierie pour passer des chocs aux projets de développement ?"

27/10

→ Etats généraux des Pays à Caen

→ Début de la campagne TV d'information sur les programmes européens

28/10

→ Réunion des DG de l'aménagement et du développement régional de l'Union européenne à Paris

30/10

→ Installation du comité de suivi du cadre de référence stratégique national (CRSN)

30-31/10

→ Conférence européenne sur la cohésion territoriale et l'avenir de la politique de cohésion à Paris



2^{ème} semestre

- "Rencontres aménagement numérique et développement durable des territoires"
- Participation à l'élaboration du projet de loi "hôpital, patients, santé et territoires"
- Rédaction du deuxième rapport de l'Observatoire des territoires
- Réalisation d'un bilan des pôles d'excellence rurale
- Création à l'initiative de la DIACT du Fonds national de revitalisation des territoires (FNRT) – opérationnel à compter de 2009

Décembre

→ Préparation du CIACT consacré au Plan de relance de l'économie

3/12

→ Audition de Pierre Dartout par la Commission sur l'évolution de l'organisation territoriale présidée par Edouard Balladur



Novembre

13/11

→ Colloque sur les clusters d'innovation à Sophia Antipolis

26/11

→ Réunion des ministres en charge de l'aménagement du territoire et de la politique de cohésion à Marseille



9-10/12

→ Lancement du réseau rural français par la DIACT et la mission Europe et régions du ministère de l'agriculture et de la pêche à Bordeaux

La DIACT au cœur du dispositif d'accompagnement des territoires touchés par les

Le 24 juillet 2008, un mois après la publication du Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale annonçant la réorganisation territoriale du ministère de la Défense, le Premier ministre a dévoilé les sites concernés ainsi que les mesures d'accompagnement des territoires touchés par ces restructurations. Ces annonces faisaient suite à un intense travail de préparation interministérielle.

Une coordination interministérielle

Hubert FALCO, Secrétaire d'Etat à l'aménagement du territoire, s'est vu confier, par le Président de la République et le Premier ministre, la coordination et l'animation interministérielle du dispositif national d'accompagnement territorial lié aux restructurations de Défense.

La DIACT, et tout particulièrement le pôle mutations et développement économiques, est en charge des mesures d'accompagnement territorial pour les sites concernés, en lien étroit avec la Délégation aux restructurations (DAR) du ministère de la Défense.

Deux chargés de mission dédiés à ce dossier, issus du ministère de la défense, sont venus renforcer les équipes du pôle. La DIACT s'appuie aussi sur un réseau de correspondants placés au sein des services territoriaux de l'Etat et travaille également en étroite collaboration avec le Pôle interministériel de prospective et d'anticipation des mutations économiques.

Le ministère de la défense est en charge du volet social en faveur des personnels de Défense concernés par la réforme des Armées, ainsi que du volet immobilier.

Au cours du second semestre 2008, Hubert Falco s'est rendu sur l'ensemble des sites concernés dès 2009 pour présenter et mettre en place, sur chaque site fragilisé, les dispositifs visant à soutenir les projets des collectivités, favoriser l'implantation d'entreprises, valoriser l'immobilier ou encore transférer des emplois publics depuis la région Ile-de-France vers les agglomérations affectées par les restructurations de défense.

Le dispositif d'accompagnement territorial

Le dispositif d'accompagnement territorial comporte **14 mesures** et concerne les territoires où la perte d'emplois, par réduction des effectifs ou par fermeture d'implantations militaires, dépasse le seuil de 50 emplois directs par site, soit 95 sites au total. Il tient compte, en métropole comme en Outre-mer, de l'impact sur les territoires de la diminution des effectifs

et des capacités de redynamisation des bassins d'emploi concernés.

Deux mesures principales sont directement pilotées au niveau national par la DIACT :

- **les contrats de redynamisation de site de Défense (CRSD)**, pour 24 sites affectés par une perte nette de plus de 200 emplois directs et qui connaissent une grande fragilité économique et démographique ;
- **les plans locaux de redynamisation (PLR)**, pour les sites ne bénéficiant pas d'un CRSD mais néanmoins affectés de manière significative par une mesure de restructuration.

Sur la période 2009-2015, 320 millions d'euros seront consacrés aux mesures d'accompagnement, à travers le Fonds de restructuration de la Défense (FRED), pour les 2/3 des crédits, et le Fonds national d'aménagement et de développement du territoire (FNADT), pour 1/3 des crédits :

- 225 millions d'euros pour les contrats de redynamisation de site de Défense en métropole ;
- 75 millions d'euros pour les plans locaux de redynamisation en métropole ;
- 20 millions d'euros pour les mesures d'accompagnement en Outre-mer (contrats de redynamisation et plans locaux).

Ces sommes seront mobilisées au niveau local, sous la direction des préfets, en lien étroit avec les collectivités concernées.



Annonce de la nouvelle carte militaire et des mesures d'accompagnement par François Fillon avec Hervé Morin, Jean-Marie Bockel et Hubert Falco le 24 juillet 2008
(Source : P. Chabaud – Matignon)



Visite du Président de la République à Provins et Sourdun (crédit DIACT)

restructurations des sites de défense

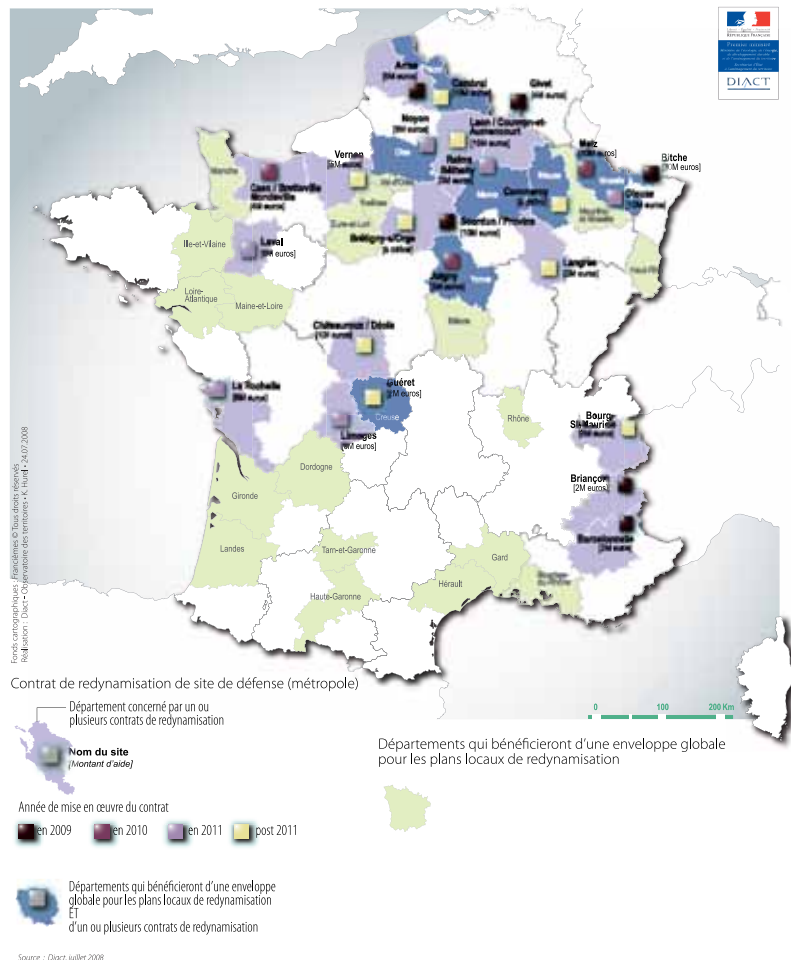
La préparation des contrats de site et des plans locaux de redynamisation s'est engagée sans délai. **Le premier contrat de site sera signé à Givet (Ardennes) le 10 février 2009.** D'autres signatures sont prévues au cours du premier semestre 2009 (Arras, Barcelonnette, Briançon, Provins-Sourdon,...).

Parmi les autres outils mis en place figurent des aides aux entreprises et des mesures relatives aux emplois publics :

- des modalités adaptées de cession des emprises militaires (avec transfert à l'euro symbolique des actifs immobiliers aux communes ou communautés de communes bénéficiant d'un contrat de redynamisation de site qui en feront la demande),
- une extension de zonage AFR pour les communes non zonées directement impactées par les restructurations de Défense,
- des exonérations fiscales et sociales pour favoriser l'implantation de nouvelles activités économiques dans les territoires impactés et soutenir les petites entreprises artisanales et commerciales,
- un volet spécifique pour les zones de restructuration de Défense du nouveau Fonds national de revitalisation des territoires (FNRT). Géré par le ministère de l'Economie et le ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire, ce fonds vise à soutenir le développement des petites et moyennes entreprises, situées dans des territoires fragiles ou affectés par des restructurations d'entreprises, mais qui ne peuvent pas bénéficier des dispositions du code du travail (article L321-17) qui obligent les grandes entreprises (plus de 1 000 salariés) supprimant massivement de l'emploi à contribuer financièrement à la création d'emplois dans le ou les bassins concernés,
- un fonds d'accompagnement des communes de 25 M€ sur la période 2009-2011,
- un important programme de délocalisation de services d'administration centrale (5000 emplois publics avant 2011).

Les crédits de droit commun issus d'autres programmes seront également être mobilisés, via les contrats de projets Etat-régions (CPER) ou hors CPER.

LES SITES DE DÉFENSE CONCERNÉS PAR LES CRSD ET LES PLR



Une mission pour le "Grand Nord-Est"

Même si la Défense y restera majoritairement présente, les redéploiements de Défense vont affecter de façon notable le quart Nord Est de la France, qui connaît déjà un certain nombre de difficultés économiques, malgré de réelles potentialités liées à son positionnement géographique et au développement de ses infrastructures (TGV...).

Un plan national pour le développement et l'attractivité du Nord Est de la France a donc été engagé. Une mission "Grand Nord-Est" a été confiée au préfet honoraire Hubert BLANC et placée au sein de la DIACT. Installée le 16 septembre 2008, elle doit aboutir à un plan d'actions multisectoriel sur ce vaste ensemble qui doit permettre la mise en chantier de projets structurants, publics et privés, de développement durable.



Le préfet honoraire Hubert Blanc, chargé de la Mission Grand Nord Est (crédit DIACT)

La présidence française de l'Union européenne : bilan dans le domaine de

La France a présidé le Conseil de l'Union européenne du 1^{er} juillet au 31 décembre 2008. Elle affichait trois priorités en matière d'aménagement du territoire : poursuivre le débat sur l'avenir de la politique de cohésion économique et sociale de la manière la plus ouverte possible ; parvenir à une compréhension partagée de la notion de cohésion territoriale et faire le point sur la mise en œuvre du premier programme d'action de l'Agenda territorial¹. La DIACT a assuré la préparation, la coordination et le bon déroulement des rencontres officielles de cette thématique, en lien avec le Secrétariat Général aux Affaires Européennes et les ministères concernés.

Deux événements majeurs pour faire avancer les débats

Après un travail préparatoire de plusieurs mois, impliquant les Etats membres, les institutions européennes et les grands réseaux européens de régions et de villes, la Présidence française a mis en débat les propositions qui en ont résulté auprès des principales parties prenantes de ce champ politique. Ces objectifs de concertation et de progression de politiques communes s'appuyaient sur deux événements majeurs :

- **Les 30 et 31 octobre 2008, la Conférence européenne sur la cohésion territoriale et l'avenir de la politique de cohésion**, organisée par la DIACT au Palais des congrès de Paris, a réuni plus de 1200 participants en provenance des 27 pays membres. Elle a constitué un moment clef de débat entre les acteurs nationaux, régionaux et locaux des Etats membres. Parmi les principaux messages, les participants ont souligné l'importance d'une politique de cohésion pour tous et la prise en compte de la cohésion territoriale dans les politiques européennes.
- **Le 26 novembre 2008, les ministres européens en charge de l'aménagement du territoire et de la politique de cohésion, réunis à Marseille,**

ont adopté une méthode de travail claire et structurée au service de "l'Agenda territorial". Afin de préparer cette réunion ministérielle, Hubert Falco et Pierre Dartout avaient réuni préalablement les Directeurs généraux concernés des 27 pays, le 28 octobre à Paris.

Les résultats et les perspectives

Sur la cohésion territoriale :

Il s'agissait du premier débat européen de haut niveau sur le sujet après la publication du Livre vert de la Commission. Il a permis de faire progresser la réflexion vers une compréhension commune de cet objectif que le traité de Lisbonne fait entrer dans le droit primaire de l'Union, et de pouvoir envisager des applications politiques quand le traité sera ratifié.

Sur l'avenir de la politique de cohésion :

L'heure n'étant pas encore à la négociation sur les orientations et le financement de la politique de cohésion pour la prochaine période de programmation (2014-2020), la Présidence française a proposé d'approfondir la réflexion en privilégiant deux pistes : les réponses aux nouveaux défis (mondialisation, changement climatique, évolutions démographiques et migrations, nouveau paradigme énergétique) et la meilleure prise en compte de la diversité des territoires. Le débat a ancré l'idée que, quelles que soient les positions prises par les Etats membres dans la discussion budgétaire, les régions et les territoires européens ont et auront besoin d'une politique de cohésion forte qui les aide à valoriser leurs potentiels de développement, servant ainsi la compétitivité de toute l'Europe, et à intégrer dans leurs stratégies de développement



Les ministres européens à Marseille lors de la réunion informelle du 26 novembre 2008

¹ *Cadre de référence politique pour traiter des questions territoriales au sein de l'Union européenne dont se sont dotés les ministres européens de l'aménagement du territoire à Leipzig en mai 2007, sous Présidence allemande, et qui est assorti d'un programme d'action pour sa mise en œuvre (décidé par les mêmes ministres aux Açores en novembre 2007, sous Présidence portugaise).*

L'aménagement du territoire et de la politique de cohésion

les opportunités et les facteurs de risques générés par les nouveaux défis. Les régions d'Europe, à l'occasion de la conférence de Paris, avaient envoyé un message très fort dans ce sens.

Une première illustration concrète de ces attentes vis-à-vis de la politique de cohésion a été apportée par le thème de discussion supplémentaire ajouté à l'ordre du jour de la réunion ministérielle de Marseille à l'initiative de la Présidence française : **les réponses de la politique de cohésion à la crise économique et financière**. En effet, dans le cadre du plan de relance de l'Union européenne, adopté par le Conseil européen des 11 et 12 décembre 2008, des mesures concernent les Fonds structurels européens. Une simplification des procédures et une accélération de la mise en œuvre des programmes a été prévue, en vue du renforcement des investissements d'infrastructures et en matière d'efficacité énergétique dans le logement social.

Sur la mise en œuvre du programme d'action de l'Agenda territorial :

La France a choisi de conduire une action du programme qui se situe au cœur de l'Agenda territorial : préparer des contributions des ministres de l'aménagement du territoire au débat sur l'avenir des dossiers-clé (politiques sectorielles ou grandes stratégies) de l'UE pour les enjeux d'aménagement du territoire et de cohésion territoriale. Des propositions ont été élaborées sur trois de ces dossiers-clé : développement rural dans le cadre de la réforme de la PAC, stratégie de Lisbonne et stratégie de développement durable – changement climatique.

Les débats au cours de la réunion ministérielle de Marseille ont permis d'aboutir à l'adoption de recommandations à caractère méthodologique pour aborder l'examen des politiques et stratégies sectorielles du point de vue de leur impact territorial et de la cohésion territoriale. Les ministres ont demandé à la France et à l'Allemagne, qui avait entrepris la même démarche sur la politique européenne des transports, de la poursuivre afin de présenter des propositions de contributions sur l'avenir des politiques concernées



Hubert Falco, à droite et Pierre Dartout, à gauche, lors de la réunion des Directeurs généraux de l'UE le 28 octobre à Paris (crédit Meeddat)



Intervention de Pierre Dartout lors de la conférence européenne sur la cohésion territoriale et l'avenir de la politique de cohésion (crédit DIACT)

lors d'une prochaine réunion des ministres européens de l'aménagement du territoire.

Conclusion

La présidence française de l'Union européenne, dans un contexte politique, économique et social complexe, a contribué à faire progresser des débats importants concernant la politique de cohésion qui est le poste budgétaire le plus important avec celui de la politique agricole commune.

Elle a été à l'écoute des régions et villes d'Europe pour que soient mieux prises en compte les préoccupations des territoires dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques communautaires, dans un sens plus solidaire et plus durable.

Elle a, enfin, contribué à ancrer l'idée que les grands défis d'aujourd'hui et de demain ont des impacts déterminants sur les territoires et que l'implication de ces derniers est indispensable pour la réussite des mesures prises aussi bien au niveau national qu'euro-péen.

Mieux connaître les interventions de l'Europe en faveur des projets territoriaux

La DIACT a facilité la promotion auprès des élus locaux des modalités de cofinancement de leurs projets par les fonds européens et la meilleure connaissance par le grand public des interventions de l'Europe.

Les Français ne connaissent pas, ou peu, les fonds européens. Ils ont pourtant l'intuition que ces outils financiers de l'Union européenne agissent à l'échelle des territoires. C'est un des principaux résultats d'une enquête de notoriété réalisée par l'IFOP pour la DIACT, début 2008.

Pour pallier ce manque de notoriété, le gouvernement a mis en place un nouveau dispositif d'information permettant de mieux faire connaître le soutien financier apporté par l'Union européenne de façon très concrète au niveau local et mettant en lumière sa dimension sociale.



Visuels de la campagne TV

“J'avance avec l'Europe”, une campagne TV sur les programmes européens

Avec cette campagne, les ministères qui gèrent les programmes européens en France communiquent pour la première fois ensemble en direction du grand public sur les réalisations concrètes de l'Europe au plus près des citoyens.

Cette série de treize petits films, intitulée “J'avance avec l'Europe”, a été diffusée du 27 octobre au 30 novembre sur TF1, M6 et RFO, aux heures de grande écoute.

Elle a été préparée avec la contribution et la coordination de l'équipe Europe de la DIACT.

Il s'agissait de montrer la complémentarité des programmes européens avec les politiques nationales en faveur de l'emploi, de l'insertion et de la formation professionnelle, de l'aménagement du territoire, du développement rural et de la mobilité des jeunes. La campagne illustre notamment quatre exemples de réalisations du Fonds européen de développement régional (FEDER) qui concourent aux priorités de l'aménagement du territoire :

- compétitivité avec une PME qui innove et se développe à l'international ;
- cohésion avec une association qui participe à la nouvelle dynamique d'un quartier en difficulté ;

- développement durable avec un département d'outre-mer qui bénéficie d'un projet d'énergie renouvelable ;
- services innovants avec la mise en place d'un centre de périnatalité transfrontalier.

A l'occasion du Salon des Maires 2008, la DIACT et l'Association des maires de France ont publié un “guide pratique de l'élu” consacré aux financements européens

Hubert Falco, secrétaire d'Etat chargé de l'aménagement du territoire et Jacques Pellissard, président de l'association des maires de France ont présenté le 19 novembre, lors d'une conférence de presse, le guide pratique des fonds européens pour les élus. Ce guide, distribué lors du Congrès des maires, a pour ambition de fournir aux élus une information synthétique et claire sur les objectifs de la

politique de cohésion et sur les projets éligibles aux différents fonds européens : compétitivité régionale et emploi, coopération territoriale européenne, convergence, développement des zones rurales, soutien aux activités de pêche. Ces thèmes font l'objet d'une déclinaison régionale à travers une série de programmes élaborés avec les élus, prenant en compte les réalités locales.



Couverture du guide pratique de l'élu consacré aux fonds européens (crédit DIACT)

Rapport de l'Observatoire des territoires

"Dynamiques et développement durable des territoires"

Créé par décret le 7 septembre 2004, l'Observatoire des territoires est placé auprès du ministre chargé de l'aménagement du territoire. Organisé en réseau et animé par la DIACT, il a un objectif d'aide à la décision et au suivi des politiques d'aménagement du territoire.

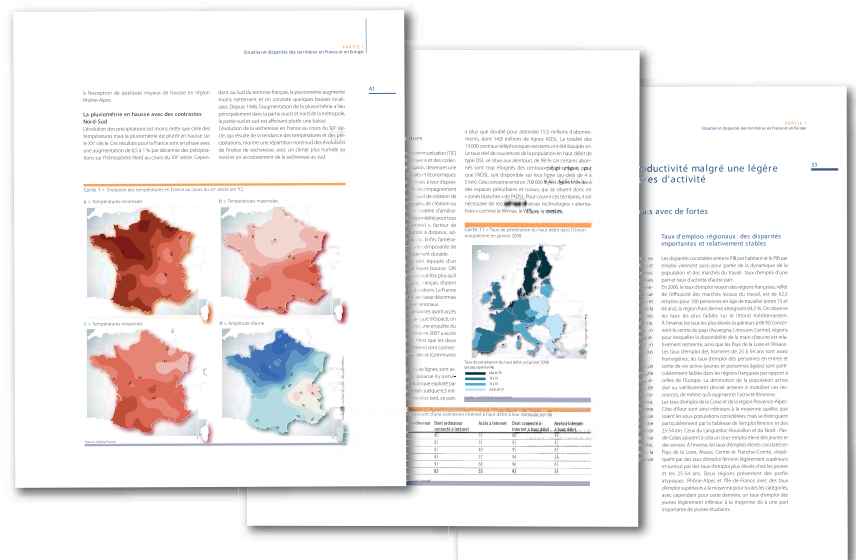
L'Observatoire doit remettre au Parlement tous les trois ans un rapport sur les dynamiques et la diversité des territoires français. Son deuxième rapport a été rédigé en 2008 et publié fin janvier 2009.

Le deuxième rapport de l'Observatoire des territoires dresse un panorama complet des dynamiques, mais aussi des disparités géographiques de notre pays. A travers ce rapport, il est donc possible de mieux comprendre comment les territoires français s'inscrivent dans l'espace européen, quels mécanismes expliquent les trajectoires différenciées des régions et sur quels atouts celles-ci peuvent compter pour construire des stratégies d'innovation et de développement local durable.

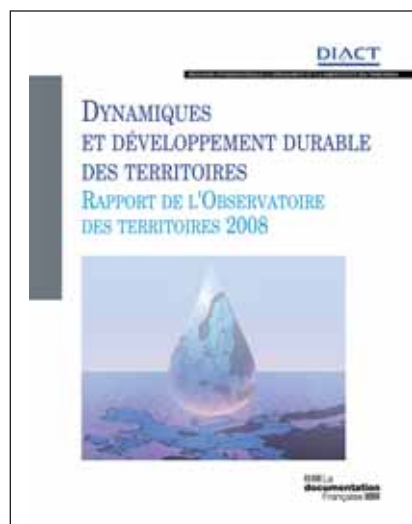
Par ailleurs le rapport s'est également intéressé aux dynamiques des changements climatiques afin d'observer comment ceux-ci sont susceptibles d'affecter les territoires. Les études sont accompagnées de cartes, graphiques et tableaux permettant d'analyser la diversité des territoires et les dynamiques en cours, mais aussi les risques de déséquilibres territoriaux.

Il ressort de ce deuxième rapport que certains territoires connaissent des déséquilibres, démographiques, économiques ou sociaux, que la crise économique pourrait aggraver. Il apparaît donc indispensable de prendre en compte la dimension territoriale dans les politiques relatives aux domaines les plus vulnérables, et d'approfondir certaines dimensions utiles à la décision publique.

C'est pourquoi Hubert Falco, secrétaire d'Etat à l'Aménagement du territoire, et président de l'Observatoire des territoires, a demandé à la DIACT qu'elle poursuive et développe ses travaux principalement dans trois directions : la connaissance des mécanismes favorisant l'innovation territoriale, la détermination des facteurs d'attractivité des territoires, l'analyse des ressorts de la cohésion territoriale.



Commandez le rapport sur le site Internet de la Documentation Française : <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/catalogue/9782110073976/index.shtml>



L'évaluation des grandes politiques publiques d'attractivité et de compétitivité des territoires

❖ 2008, année d'évaluation des politiques d'attractivité et de compétitivité des territoires

Plusieurs grandes politiques, vecteur de l'attractivité et de la compétitivité des territoires, ont fait l'objet d'une évaluation en 2008 :

- réalisée au 1^{er} semestre sous la conduite de la DIACT, l'évaluation des pôles de compétitivité a servi de base au lancement de la 2^{ème} phase de cette politique industrielle pour les années 2009-2011 (voir p.14) ;
- l'évaluation des systèmes productifs locaux, dont la première phase s'est achevée en 2008, sera poursuivie en 2009 par la rénovation du dispositif (voir p.16) ;
- l'évaluation des pôles d'excellence rurale, engagée en fin d'année, confirme l'intérêt général de la démarche et définit des pistes pour une éventuelle nouvelle génération de PER (voir p.17).

❖ Initiatrice et coordinatrice des politiques nationales d'aménagement du territoire, la DIACT est aussi reconnue pour ses compétences dans le suivi et l'évaluation de ces politiques

L'année 2008 a également vu le lancement par la DIACT, en partenariat avec les collectivités territoriales, du suivi et de l'évaluation des contrats de projets Etat-régions et des programmes européens.

L'Instance nationale d'évaluation :

Le 18 avril 2008, la DIACT et l'Association des régions de France (ARF) ont installé l'instance nationale d'évaluation des contrats de projets Etat-régions (CPER) et des programmes opérationnels cofinancés par le fonds européen de développement régional (FEDER), pour la période 2007-2013.

Cette instance transversale et partenariale s'est donnée pour objectif de contribuer à mieux rendre compte de l'efficacité des programmes contractualisés

et de renforcer le rôle de l'évaluation comme outil d'aide à la décision pour un pilotage continu sur la période 2007-2013. L'organisation des travaux au niveau national devra se faire en cohérence avec le niveau régional ainsi qu'avec les travaux menés dans le cadre des autres programmes européens (FSE, FEADER, FEP, etc.) ou ministériels.

L'instance, présidée par Maurice Baslé, professeur des universités à la faculté des sciences économiques de Rennes 1, est composée de trois collèges : neuf représentants de l'Etat, neuf représentants des régions et un collège de dix personnalités qualifiées. La DIACT et l'ARF assurent conjointement son secrétariat.

Les principales tâches du groupe de suivi du CRSN

- Valider les rapports triennaux de 2009 et 2012 du CRSN ainsi que les contributions au rapport annuel du PNR (programme national de réforme), déclinaison nationale des stratégies européennes de Lisbonne et de Göteborg ;
- Faire des recommandations en vue de la révision des programmes en s'appuyant sur le suivi du "Earmarking" (suivi de la concentration des fonds sur les priorités de la stratégie de Lisbonne) et le suivi des indicateurs nationaux (innovation, emploi, émissions de gaz à effet de serre...) ; sur les travaux de l'instance nationale d'évaluation des PO FEDER et des CPER ainsi que les différents travaux d'évaluation menés au niveau des programmes FEDER et FSE ; et sur les travaux menés par les groupes thématiques mis en place par le groupe de suivi du CRSN sur des sujets d'intérêt commun tels que l'innovation, le développement durable, les stratégies urbaines, le développement des TIC ;
- Recommander d'éventuelles améliorations des conditions de mise en œuvre des programmes (subventions globales, dégagement d'office, contrôles, éligibilité...)
- Suivre la communication nationale sur les fonds européens (FEDER, FSE, FEADER, FEP) ;
- Valider les manifestations importantes sur le thème de la politique de cohésion (en particulier le prochain séminaire hispano-français à Séville les 18 et 19 mai 2009 sur l'innovation dans les programmes européens 2007-2013) ;
- Examiner les conditions d'articulation et de coordination entre les programmes (FEDER, FSE, FEADER, FEP) et, le cas échéant, faire des recommandations pour les améliorer.

Groupe de suivi du CRSN :

Le DIACT a également installé le 30 octobre 2008 le groupe de suivi du Cadre de Référence Stratégique National (CRSN) des programmes européens, en co-présidence avec le président de l'ARF, pour assurer le suivi stratégique de la programmation 2007-2013.

Cette instance comporte un nombre restreint de membres et se réunira une à deux fois par an. Elle est composée du DIACT et du président de l'ARF, de trois présidents de Régions (Bretagne, Haute-Normandie, Guyane), de trois préfets de région (Picardie, Midi-Pyrénées, Ile-de-France), de représentants du ministère de l'intérieur, du secrétariat d'Etat à l'Outre-Mer, de la délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle, du ministère de l'agriculture, du secrétariat général aux affaires européennes, et de la Commission européenne (DG Regio, DG Emploi, DG Agri) en tant qu'observateur.

La préparation du CIIACT

" Plan de relance de l'économie "



Réunion du CIIACT (crédit Matignon)



Conférence de presse à la suite du CIIACT (crédit Matignon)



Dès l'annonce du Plan de relance de l'économie par le Président de la République, le 4 décembre 2008 à Douai, les équipes de la CIIACT se sont mobilisées pour la préparation du Comité interministériel d'aménagement et de compétitivité des territoires (CIIACT).

Un intense travail de coordination régionale et interministérielle a été conduit, en lien avec le nouveau ministère chargé de la mise en œuvre du plan de relance, jusqu'au CIIACT présidé par le Premier ministre qui s'est tenu le 2 février 2009 à Lyon.

Le CIIACT a validé la répartition, territoire par territoire, d'un ensemble d'opérations s'inscrivant dans le cadre de ce programme exceptionnel d'investissement. Plus de 1000 opérations prêtes à être lancées en 2009 sont réparties dans l'ensemble des régions. Elles devront être engagées en 2009 et les crédits qui leur sont affectés consommés pour les trois quarts au moins au cours de cette année.

Leur impact sera donc perceptible dès 2009 sur l'activité, l'emploi et la compétitivité des territoires. Les projets qui accuseraient du retard ne pourraient plus bénéficier des conditions et du financement public prévus au titre du plan de relance. Ces investissements concernent les infrastructures de transport, l'enseignement supérieur et la recherche, le patrimoine immobilier de l'Etat, le logement et la rénovation urbaine ou encore la santé. Ils s'inscrivent pleinement dans la dynamique du "Grenelle Environnement".

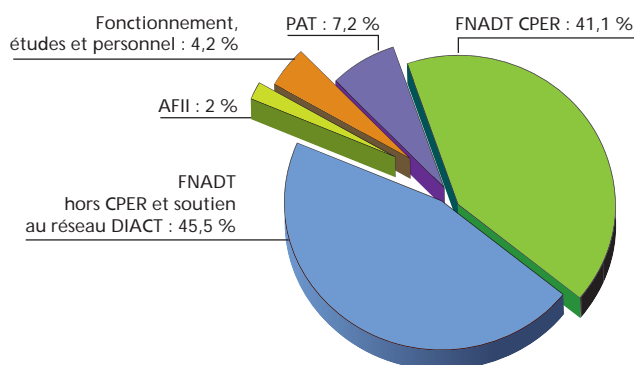
Une part significative de l'effort d'investissement du plan de relance contribuera à l'accélération des Contrats de projets Etat-Régions (CPER). Les crédits prévus initialement en 2009 seront ainsi abondés dans des proportions allant de 30% à plus de 100%. Le plan de relance, à hauteur de plus de 26 milliards d'Euros, soit 1,3% du PIB, donne résolument la priorité à l'activité économique et à l'emploi.

Répartition par type de mesures des financements du plan de relance de l'économie

Mesures pour favoriser la trésorerie des entreprises	En milliards d'euros
- remboursement des sommes dues au titre du crédit impôt recherche	3,8
- remboursement des reports en arrière de déficit d'impôt sur les sociétés	1,8
- mensualisation du remboursement de la TVA	3,6
- amortissement accéléré des investissements	0,7
- avances versées sur les marchés publics de l'Etat	1,0
- paiement des dettes envers les fournisseurs de la Défense	0,5
TOTAL	11,4
Interventions de l'Etat	
- programme exceptionnel d'investissement public	4,0
- soutien exceptionnel à l'activité économique et à l'emploi (hors FSI)	2,0
- effort exceptionnel en faveur du logement et de la solidarité	1,9
- avance d'un an du versement du FCTVA	2,5
- doublement du prêt à taux zéro (PTZ)	0,6
TOTAL	11,0
Dépenses des administrations sociales (crèches, maisons de retraite)	0,1
Investissements des entreprises publiques	
- EDF	2,5
- GDF Suez	0,2
- RATP	0,4
- SNCF	0,3
- La Poste	0,6
TOTAL	4,0
TOTAL PLAN DE RELANCE de l'économie	26,5

Les outils financiers

Dans le cadre de la loi organique relative aux lois de finances (LOLF), les moyens d'intervention et de fonctionnement de la DIACT sont rattachés à un programme unique, le programme "Impulsion et Coordination de la politique d'aménagement du territoire" (le "programme 112") qui s'inscrit dans la mission interministérielle "Politique des territoires". Le Délégué est le responsable du programme.



Répartition des dépenses 2008 effectuées sur le programme 112

Le budget 2008 (378 M€) se compose du Fonds national d'aménagement et de développement du territoire (FNADT), de la Prime d'aménagement du territoire (PAT), et des crédits de fonctionnement et d'études. 72 % de ce budget est exécuté par des budgets opérationnels de programme locaux sous la responsabilité des préfets de région.

Le FNADT

Le Fonds national d'aménagement et de développement du territoire (FNADT), a représenté en 2008, 86,6 % des dépenses du programme 112.

Il a vocation à soutenir, en investissement comme en fonctionnement, les actions qui appuient les choix stratégiques de la politique d'aménagement du territoire. Il apporte le soutien de l'Etat aux seules opérations qui ne peuvent être financées par les ministères, ou ne peuvent l'être en totalité, alors que leur réalisation est essentielle à la réussite du projet territorial concerné. Le FNADT intervient donc en complément des fonds publics ou privés mobilisés.

La PAT

40,89 millions d'euros de Prime à l'aménagement du territoire (PAT) ont été attribués en 2008 à 78 projets. 27,3 M€ ont été versés aux entreprises (attributions de l'année ou antérieures, compte tenu des délais de mise en œuvre). La PAT a connu une profonde refonte en 2007. Cette aide de l'Etat vise à accroître l'attractivité des territoires et à corriger les déséquilibres de développement. Elle favorise la localisation et l'émergence de projets créateurs d'emplois tant dans les zones les plus fragiles que dans les pôles de compétitivité.

Les autres programmes

Le financement de la politique d'aménagement du territoire ne se limite, toutefois, pas aux seuls moyens de la DIACT, mais s'appuie également sur des contributions d'autres ministères et sur des moyens européens : l'effort budgétaire complet de l'Etat en matière d'aménagement du territoire s'élève à environ 5,6 milliards d'Euros. Il est porté par 34 programmes budgétaires relevant de 16 missions ministérielles ou interministérielles. Ces financements font l'objet d'un document de politique transversale (DPT) consacré à l'aménagement du territoire dont la DIACT est le chef de file.

Allègements de charges

Enfin, les allègements de charges sociales et fiscales accordés dans les zones d'aménagement du territoire, zones rurales et zones urbaines, se sont élevés à 733 M€ pour 2008 dont 234 M€ d'exonérations dont l'objet principal contribue au programme aménagement du territoire.

Pilotage pluriannuel

La DIACT assure aussi le pilotage pluriannuel :

- de la coordination de l'attribution des crédits relatifs aux contrats de projets Etat-Régions (12.7 Mds€ pour l'Etat sur 2007-2013) ;
- de l'attribution des fonds structurels européens (12.7 Mds€ pour 2007-2013).

L'état d'avancement des contrats de projets État-Régions 2007-2013

Après une 1^{ère} année de démarrage progressif, l'année 2008 a été consacrée à la mise en œuvre des projets et au développement de l'outil de suivi et d'évaluation des CPER (Presage) dans les services de l'Etat.

Fin 2008, plus de 22 % des crédits CPER avaient été délégués par les ministères pour financer, en partenariat avec les Conseils régionaux, des projets d'aménagement du territoire et de développement durable.

Certains axes de la contractualisation ont particulièrement été soutenus cette année, notamment les plans climats en relation avec l'ADEME (près de 30% de l'enveloppe ADEME 2007-2013 est déjà mise en place) et de manière générale les projets de soutien à la biodiversité, à la protection de l'environnement et à la prévention des risques, ainsi que les projets agricoles, en particulier l'accompagnement de l'installation des jeunes agriculteurs, l'investissement dans les exploitations agricoles, le plan végétal pour l'environnement et l'accompagnement des filières.

L'outil Presage de suivi et d'évaluation des programmes européens est depuis 2007 étendu aux Contrats de projets Etat-régions. Un programme de formation et de soutien a été mis en place par la DIACT afin de soutenir les services de l'Etat dans leur effort d'appropriation de l'outil, pour parvenir à un suivi "en temps réel" de l'avancement des CPER. Cet objectif a été atteint en décembre 2008.

Afin d'obtenir un suivi total et transparent de l'ensemble des projets Etat-Région, la prochaine étape est le suivi dans Presage des crédits CPER des Conseils régionaux. En 2008, une phase d'étude préalable a été menée avec les Conseils régionaux afin d'adapter leurs propres outils de suivi au logiciel de suivi national Presage. 5 régions pilotes ont été choisies pour valider les premiers tests. La totalité des financements des projets du CPER par les Conseils régionaux pourra être suivi dans Presage en 2009.



Les projets agricoles ont été particulièrement soutenus en 2008 dans le cadre des CPER (crédit Phovoir)



Les perspectives du CPER en fin d'année 2008 sont positives. D'une part l'avancement des projets devrait être accéléré par l'anticipation des crédits du CPER en 2009, dans le cadre du Plan de relance de l'économie qui donne une place importante aux contrats de projets et d'autre part le suivi des financements de l'ensemble des contractants (Etat et collectivités) devrait être opérationnel.

L'évaluation et la poursuite de la politique des "Pôles de

Le Gouvernement a lancé cette politique lors du Comité interministériel d'aménagement et de développement du territoire (CIADT) du 14 septembre 2004. 71 pôles de compétitivité ont été labellisés depuis. La DIACT assure, conjointement avec la Direction générale de la compétitivité, de l'industrie et des services (ex DGE) du ministère de l'Economie, de l'industrie et de l'emploi, le secrétariat du groupe de travail interministériel (GTI) chargé du suivi national de la politique des pôles de compétitivité.

L'année 2008 a été une année charnière pour les pôles de compétitivité : évaluation de la politique initiée fin 2004 et lancement d'une nouvelle phase de trois ans.

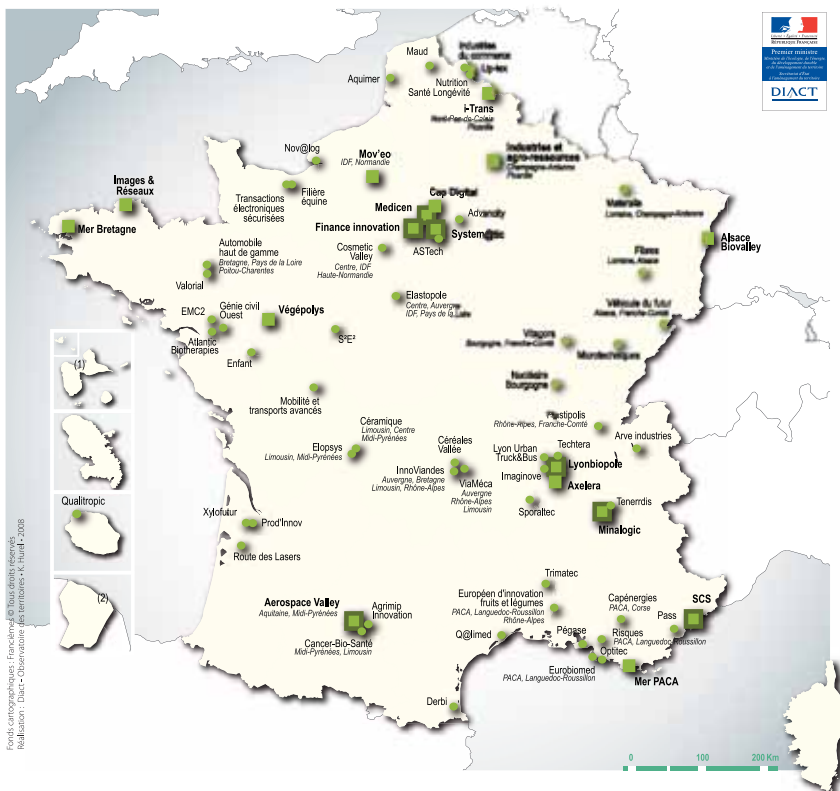
L'évaluation de la première phase de la politique des pôles de compétitivité

Trois ans après avoir lancé le dispositif des pôles de compétitivité, et conformément au CIADT du 5 juillet 2007, le gouvernement a souhaité qu'une évaluation des dispositifs national et local d'accompagnement des pôles soit menée, afin de faire le point sur l'avancement de cette politique industrielle et d'améliorer, le cas échéant, les modalités de l'action publique en sa faveur.

Cette évaluation a été réalisée au premier semestre 2008, sous la conduite de la DIACT, par le cabinet CM international à partir des travaux menés conjointement avec le Boston Consulting Group.

Il en ressort que la politique des pôles de compétitivité a permis de faire naître ou d'accélérer une dynamique de coopération autour de projets innovants dans l'ensemble des secteurs industriels français concernés. Les auteurs montrent que l'existence des pôles peut constituer un levier important d'amélioration de la qualité d'un dialogue entre la recherche publique et la recherche privée, dont la faiblesse est largement identifiée comme un problème crucial de l'innovation en France. En amenant entreprises, universités et centres de recherche à nouer des liens forts et à développer des projets communs, la dynamique ainsi créée renforce les positions stratégiques de la France en matière de recherche, de développement et d'innovation, notamment à l'étranger où la notion de pôle de compétitivité constitue une "marque" reconnue et valorisée.

LES 71 PÔLES DE COMPÉTITIVITÉ LABELLISÉS



Fonds cartographiques : FranceInfo © tous droits réservés
Réalisation : Diact • Observatoire des territoires • K. Hurin • 2008

- Pôle de compétitivité mondial
- Pôle de compétitivité à vocation mondiale
- Pôle de compétitivité

(1) Le Ciact du 5 juillet 2007 a retenu le principe d'une association de partenaires qualifiés au pôle de compétitivité Capénergies sur le thème des énergies renouvelables et des matériaux de construction.

(2) Le Ciact du 5 juillet 2007 a retenu le principe d'une association de partenaires géants au pôle de compétitivité mondial Lyonbiopôle sur le thème des maladies tropicales.

Source : Diact, 2008



Le rapport d'évaluation est à commander sur le site Internet de la Documentation Française : <http://www.ladocumentationfrancaise.fr>

A l'issue de cette évaluation, les 71 pôles de compétitivité ont été classés en trois groupes : 39 pôles ayant atteint les objectifs de la politique des pôles (groupe 1), 19 pôles ayant partiellement atteint les objectifs (groupe 2) et 13 pôles qui nécessitent une reconfiguration (groupe 3). Le gouvernement a

compétitivité"

confirmé ce classement et décidé les mesures suivantes :

- Pour les pôles des groupes 1 et 2, l'attribution du label "pôle de compétitivité" est confirmée pour la période 2009-2011. Ces pôles bénéficieront d'un "contrat de performance" avec l'Etat et les collectivités territoriales impliquées qui leur donnera une visibilité sur les soutiens financiers dédiés à leur animation sur l'ensemble des trois ans. En retour, ces pôles s'engageront sur des objectifs de performance à 3 ans, sur la base de la feuille de route stratégique qu'ils auront élaborée.
- Pour les pôles du groupe 3, l'attribution du label "pôles de compétitivité" est maintenu jusqu'à la fin de l'année 2009, période durant laquelle ils devront "faire leurs preuves". Un plan d'action et des objectifs seront définis sur la base de propositions faites par chaque pôle et constitueront la référence d'une évaluation qui sera conduite avant la fin de l'année 2009, afin de confirmer ou non le maintien du label pour la période 2010-2011. Le soutien financier à l'animation fera l'objet d'un contrat annuel en 2009, qui sera prorogé par un contrat de performance en 2010-2011 pour les pôles qui auront conservé le label.

Le lancement de la deuxième phase de la politique des pôles

Le Premier ministre a précisé lors d'un déplacement à Grenoble, le 24 septembre 2008, la politique du gouvernement en faveur des pôles de compétitivité : **1,5 milliards d'euros y seront consacrés de 2009 à 2011. Cette phase "2.0" a été lancée le 1^{er} octobre 2008** en présence des représentants des pôles de

compétitivité, des collectivités territoriales et des ministères concernés, à l'occasion de la 4^{ème} journée d'information et d'échanges entre les pôles de compétitivité.

Les 3 axes principaux de cette 2^{ème} phase sont :

- le renforcement de l'animation et du pilotage stratégique des pôles notamment avec **la création des "contrats de performance" et le renforcement des "correspondants Etat"** ;
- **les nouvelles modalités de financements, pour l'animation des pôles**, une enveloppe de 50 M€ sur 3 ans sera affectée. Le Fonds unique interministériel sera doté de 200 M€ par an sur la période 2009-2011, dont, ce qui constitue une nouveauté, 35 M€ seront destinés au cofinancement de projets d'équipements et d'infrastructures mutualisés (ou "plateformes d'innovation") ;
- **le développement d'un écosystème d'innovation et de croissance**, notamment le recours plus important aux financements privés, l'ouverture internationale, la place du développement durable et la recherche de meilleures synergies territoriales avec notamment les PRES, RTRA, C/RTRS et Instituts Carnot.

Enfin, le Premier ministre a annoncé qu'il n'y aura pas de labellisation de nouveaux pôles de compétitivité pendant trois ans, sauf à titre exceptionnel dans le domaine des écotecnologies.

Les appels à projets de R&D de l'année 2008, dans le cadre du Fonds unique interministériel

A l'instar des années précédentes, 2 appels à projets ont été instruits par le GTI durant l'année 2008 sur les critères de sélection suivants :

- les retombées en termes de création de valeur, d'activité économique et d'emplois,
- le contenu technologique innovant du projet,
- le développement de nouveaux produits ou services pouvant être mis sur le marché à court ou moyen terme,
- la cohérence des projets avec la stratégie de développement du pôle.

Le 5^e appel à projets du Fonds unique interministériel (FUI) de R&D a été lancé en septembre 2007. Les résultats ont été annoncés le 5 mars 2008 : 52 pôles de compétitivité impliqués dans 123 projets et une aide de l'Etat de l'ordre de 147M d'euros.

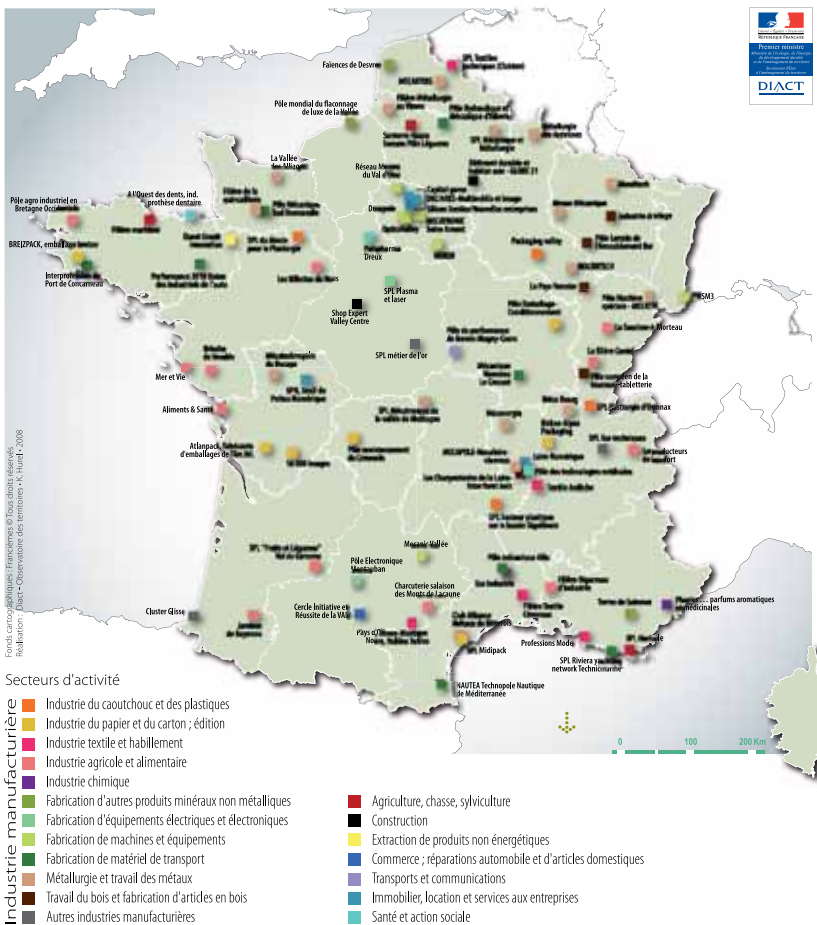
Le 6^e appel à projets du FUI a été lancé le 18 février 2008. Les résultats ont été annoncés le 21 juillet 2008 : 59 pôles de compétitivité impliqués dans 99 projets et une aide de l'Etat de l'ordre de 109M d'euros.



Le 24 septembre le Premier ministre a détaillé la version 2.0 des pôles de compétitivité marquée notamment par la mise en place de contrats de performance (crédit MINALOGIC)

L'évaluation du dispositif des "Systèmes productifs locaux" et le lancement d'une réflexion sur une nouvelle politique des "Clusters"

LES SPL "ACTIFS"



Source : Diact, juillet 2008

Un peu moins d'une centaine de SPL toujours actifs

Une étude d'évaluation de la politique des SPL s'est achevée en mars 2008¹. Sur les 160 projets labellisés depuis dix ans, un peu moins d'une centaine de SPL sont toujours actifs. Ils contribuent à la montée en performance des entreprises qui les composent (principalement des TPE et PME) et participent ainsi au maintien et/ou au développement de l'emploi et des compétences dans les territoires.

Mais l'évaluation a mis en avant une forte hétérogénéité en termes de taille du réseau, d'objectifs et de positionnement et de nature des projets. Le dispositif n'est jamais devenu une politique à part entière, montrant notamment une grande faiblesse en termes d'animation : animation du dispositif et appui à l'animation dans les SPL. De plus, l'émergence de la politique des pôles de compétitivité a amené, de facto, à une "mise en sommeil" du dispositif des SPL.

Rénover la politique nationale de soutien aux clusters d'entreprises

La crise économique actuelle révèle l'importance des clusters qui sont organisés pour aider leurs membres, principalement des TPE/PME, à accéder à des moyens de réflexion et d'action qui dépassent leurs ressources propres individuelles.

Demandée à la DIACT par le Gouvernement, la rénovation prochaine du dispositif des SPL, en lien étroit avec les collectivités territoriales, favorisera des apports de services concrets aux TPE/PME, dans le cadre d'un soutien public distinct, mais complémentaire, de la politique des pôles de compétitivité. La reconnaissance des clusters orientés "marché" par les acteurs publics et privés et le soutien au développement des synergies, notamment avec les acteurs de l'innovation et de la formation, contribueront à l'amélioration de la productivité des entreprises membres de ces clusters, tout en participant à la compétitivité de nos territoires.

Un système productif local (SPL) est un groupement d'entreprises, en majorité des PME/PMI qui mutualisent des moyens et développent des complémentarités sur un territoire de proximité, dans des domaines aussi variés que la production, le développement commercial et l'export, la communication, la veille et l'innovation technologique, les ressources humaines et la formation, les achats mutualisés, pour améliorer leur efficacité économique. Engagée par la DATAR en 1998, à la suite du CIADT du 15 décembre 1997, la politique d'appui aux SPL s'est concrétisée par le lancement d'un appel à projets en deux vagues en 1998 et 1999.

Le Club des districts industriels français (CDIF), créé en juillet 1997, rassemble la plupart des SPL et quelques pôles de compétitivité. La DIACT apporte son soutien au CDIF qui contribue notamment à la formation des animateurs de SPL et à l'échange de bonnes pratiques.

1 Le rapport de l'évaluation est disponible sur le site de la DIACT (<http://www.diact.gouv.fr/>), rubrique SPL.

L'évaluation des pôles d'excellence rurale

Lancé en janvier 2006, l'appel à projets "pôles d'excellence rurale" fait l'objet d'une évaluation, dont les conclusions seront rendues publique en 2009

379 pôles d'excellence rurale ont été labellisés en juin et décembre 2006. Pour soutenir ces initiatives locales créatrices d'emplois, innovantes et bâties autour de partenariats publics-privés, l'Etat a réservé une enveloppe budgétaire de 235 M€ d'euros. La thématique des PER a fait l'objet d'un déplacement du Président de la République à Saint Bonnet de Rochefort (Allier).

Le secrétaire d'Etat à l'Aménagement du territoire a demandé à la DIACT qu'un premier bilan de l'appel à projets PER soit réalisé fin 2008, afin que soient tirés tous les enseignements de cette démarche, deux ans après son lancement. L'évaluation a porté sur la conduite de l'appel à projets et, plus particulièrement, sur son lancement et la sélection des projets, la mobilisation des crédits de l'Etat et le pilotage interministériel dans sa phase de mise en œuvre ; ainsi que sur la mise en œuvre et les effets des PER labellisés.

Ce premier bilan est jugé encourageant par le secrétaire d'Etat qui a indiqué la possibilité de lancement, en 2009, d'un nouvel appel à projets avec l'objectif de soutenir, notamment, des projets de mutualisation de services publics innovants et les approches liées au développement durable et aux énergies renouvelables.

Les effets en termes économiques, sur l'emploi et sur l'environnement restent encore difficiles à évaluer car les dernières opérations des PER ne seront pas terminées avant fin décembre 2009, voire 2010. En revanche, il existe parfois d'ores et déjà un impact sur le dynamisme et la notoriété du territoire et un effet de levier peut être raisonnablement espéré, notamment pour les communautés de communes. L'évaluation de ces impacts reste à poursuivre en 2009 et 2010.

Un programme de recherche évaluative engage le travail de 10 équipes

Un programme de recherche évaluative destiné aux chercheurs vient compléter l'évaluation du dispositif PER lui-même. Est ici privilégiée l'analyse des processus et des dynamiques qui modèlent un nouveau monde rural. 10 équipes de recherche, dont certaines en partenariat privé/public, ont été retenues.

A partir du matériau brut que constituent les dossiers de candidature PER mis en ligne, ces équipes travaillent sur des sujets aussi divers que les nouvelles typologies rurales, la gouvernance, les services, les nouvelles activités, la formation et l'emploi, la dimen-

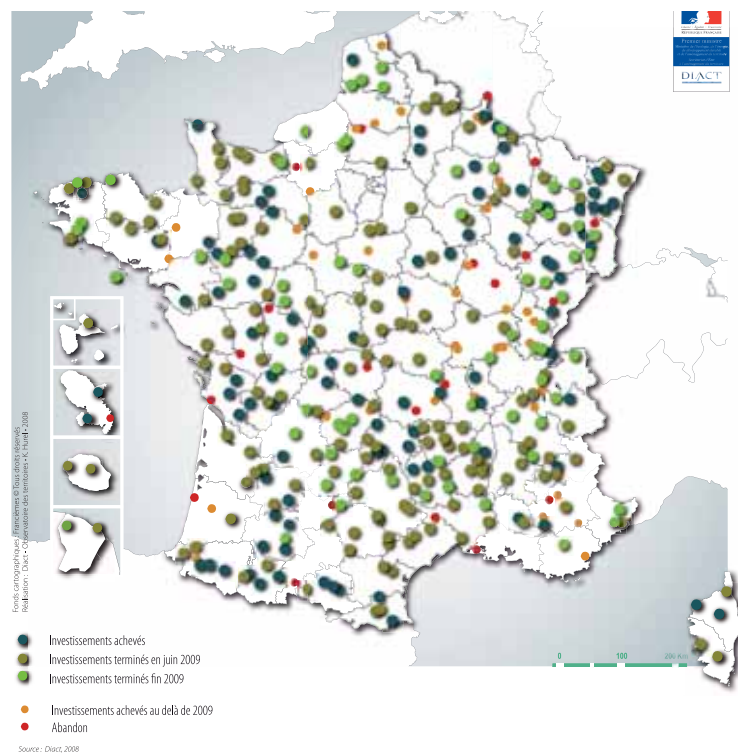
Bilan de l'engagement des crédits de l'Etat au 31 décembre 2008

Les PER devaient engager au moins 60% des crédits qui leur ont été attribués, au 31 décembre 2008 et achever l'engagement des crédits restants d'ici fin juin 2009. En dessous de 60%, le porteur pouvait déposer à la préfecture avant la fin de l'année 2008 une demande motivée pour une dérogation jusqu'en juin 2009.

Fin 2008, 94 PER ont engagé la totalité des crédits attribués lors de leur labellisation et 223 PER ont jusqu'en juin 2009 pour engager l'intégralité des subventions attribuées (153 PER avaient engagés plus de 60% des subventions, 70 PER qui avaient engagés moins de 60% des subventions ont demandé à bénéficier de la dérogation instaurée par la circulaire du 27/06/2008). En revanche, 39 PER ont engagé moins de 60% des crédits attribués sans demander de report de délai : ils ne prévoient donc pas de réaliser les opérations non encore engagées ; et 24 PER, pour des raisons multiples, n'ont pu engager aucune opération dans les délais prévus : leur projet est abandonné.

En conclusion, 84% des PER devraient être intégralement réalisés à l'échéance du 31 décembre 2009. Seulement 6% des PER n'auront pas été mis en place et 10% ne seront pas réalisés intégralement.

ÉTAT D'AVANCEMENT DES PER FIN 2008

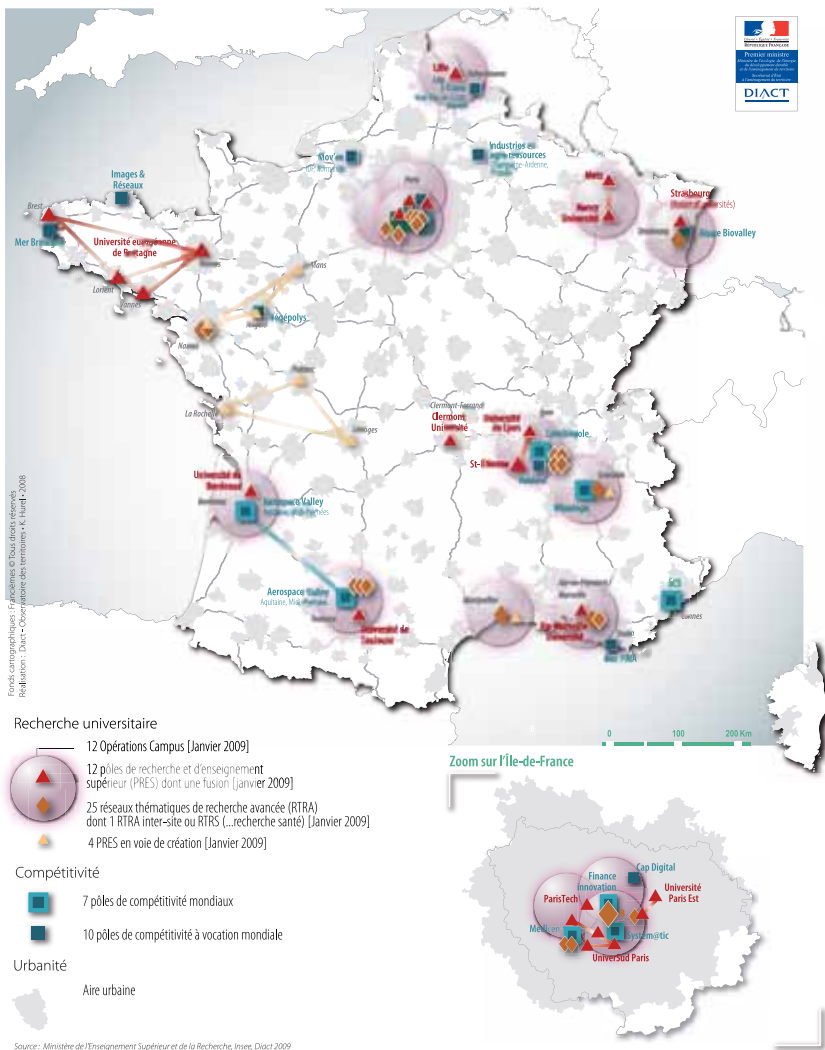


sion internationale des PER, leur accès à l'ingénierie, le patrimoine comme ressource de développement. Un outil de catalogue a également été créé.

Parallèlement, l'année 2008 a été celle du lancement d'un groupe de prospective sur les PER et le rural dont la fonction est la mise en réseau des équipes retenues, l'expertise ainsi que le transfert des résultats de recherche vers les politiques publiques. L'ensemble des résultats des recherches et les recommandations du groupe de prospective seront disponibles à la fin de l'année 2009.

La DIACT et l'organisation spatiale et fonctionnelle du système d'enseignement supérieur et de recherche en France

L'ORGANISATION SPATIALE ET FONCTIONNELLE DU SYSTÈME D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE RECHERCHE



Toute politique de compétitivité repose sur l'excellence du système d'enseignement supérieur et de recherche et pose la question des échelles territoriales auxquelles se joue l'excellence.

Cependant, le système doit aussi concilier les exigences d'excellence de la recherche, qui requièrent de la concentration, avec la proximité territoriale d'une formation soucieuse de répondre à la demande sociale et culturelle des populations ou aux besoins en transfert de technologie des PME.

Par ailleurs, le 27 février 2008, le Conseil Economique et Social a adopté le rapport présenté par Jean-Pierre DUPORT consacré à l'aménagement du territoire et l'enseignement supérieur et la recherche, pour lequel la Diact a apporté ses contributions.

Ce programme d'études, de réflexions et de contributions de la DIACT doit permettre en 2009 de déboucher sur des propositions d'actions publiques. Un séminaire de travail sera organisé en mars 2009 en vue de soumettre à des acteurs représentatifs de l'innovation en région les principaux résultats de ces études et les propositions d'actions d'action publique qui en découlent. Cette journée permettra aux participants de débattre et d'enrichir une première version du programme d'actions envisagé par la DIACT pour soutenir les initiatives des territoires en vue de renforcer leur compétitivité par une meilleure mobilisation des potentiels de recherche, d'enseignement supérieur et d'innovation.

D'autre part la DIACT s'est intéressée en 2008 au potentiel scientifique et technique de la Région Ile-de-France ainsi qu'au rôle de l'enseignement supérieur et de la recherche dans la structuration des excellences du Bassin parisien.

Enfin, réalisé dans un cadre interministériel, le guide méthodologique "Méthode de diagnostic du système d'innovation dans les régions françaises" a été diffusé aux conseils régionaux en octobre. Il leur est proposé d'établir un diagnostic régional de l'innovation pour mi-2009, dans le cadre des programmes européens.

La DIACT accorde une place importante à la question de l'organisation spatiale et fonctionnelle du système d'enseignement supérieur et de recherche dans son programme d'étude : **quatre études ont été rendues publiques en 2008, avec comme approche commune le rôle des pôles de recherche et d'enseignement supérieur (PRES)* :**

- PRES-RTRA(S)-Pôles de compétitivité (Ecole des Mines de Paris, mai 2008)
- PRES - Politique de sites et Développement économique local (ADE, mai 2008)
- PRES et collectivités territoriales (Régions et agglomérations): quels rapprochements ? (CSO - CERTOP, mai 2008)
- PRES et hiérarchie urbaine (Strasbourg Conseil, mai 2008)

* La constitution de pôles de recherche et d'enseignement supérieur (PRES) est un des nouveaux instruments de coopération proposés par la loi de programme pour la recherche du 18 avril 2006. Elle correspond à un besoin ressenti par toute la communauté concernée de mettre fin à l'émission territoriale de la carte universitaire et de recherche.

Du "Grenelle de l'environnement" au développement local durable

Le "Grenelle de l'Environnement" a officiellement été lancé par le Ministre d'Etat le 6 juillet 2007. Six groupes de travail ont été constitués.

Courant décembre 2007, 33 chantiers opérationnels (Comop) ont été lancés.

L'ensemble des comités opérationnels thématiques du Grenelle ont remis leurs rapport en 2008, ce qui a notamment permis de rédiger ensuite les projets de loi dits Grenelle 1 et 2, dont l'examen par le Parlement n'est pas terminé.

La DIACT a participé à plusieurs comités opérationnels, relatifs aux transports, à l'urbanisme, aux trames verte et bleue, à la forêt, aux institutions et à la responsabilité socio-environnementale.

Le développement durable : une démarche transversale qui interroge l'ensemble des politiques publiques et notamment celle de l'aménagement du territoire

L'évolution nécessaire de ces politiques a été portée en 2008 par la DIACT principalement sur deux axes :

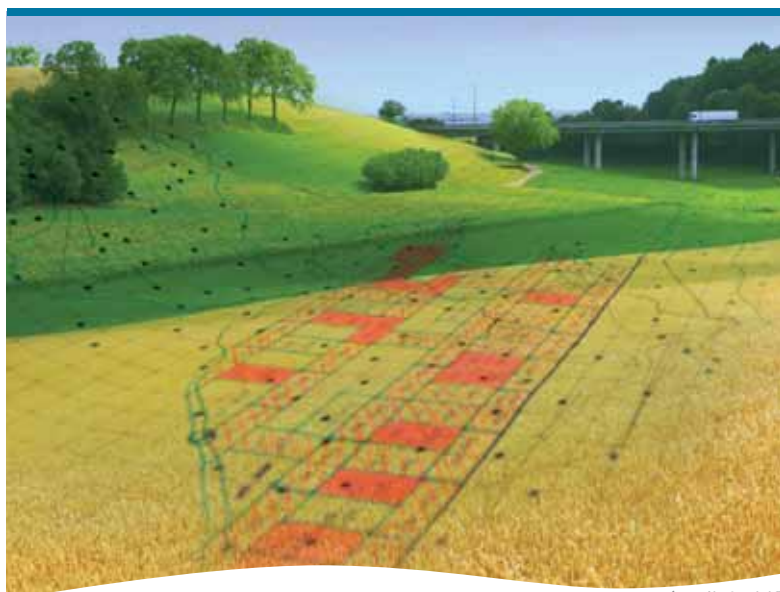
- l'approche intégrée des territoires avait été mise en œuvre à l'occasion de l'élaboration des deux grands outils d'appui financier que sont les contrats de projet Etat-région (CPER) et les programmes européens (PO). L'évaluation stratégique environnementale (ESE) dont ils ont chacun fait l'objet au niveau régional et préalablement à leurs adoptions prévoyait des indicateurs de suivi et d'évaluation en continu ;
- afin d'évaluer la "neutralité carbone" des projets menés dans le cadre des CPER et des PO, la DIACT a poursuivi en 2008 le développement et le déploiement du logiciel "NECATER" chargé d'évaluer l'impact carbone d'un ensemble de projets d'investissements.

La DIACT a été mobilisée dans le cadre de la démarche issue du "Grenelle Environnement", notamment lors de la préparation du projet de loi "Grenelle 2". Son action s'est principalement concentrée sur **les modalités pratiques et les capacités de mise en œuvre et d'appropriation dans les territoires des dispositifs prévus par le Grenelle**. Ainsi, en fin d'année, elle a piloté, avec le Commissariat Général au Développement Durable (CGDD), un travail d'évaluation des ajustements nécessaires et possibles de la mise en œuvre territoriale des différentes politiques sectorielles de l'Etat et de ses politiques territoriales dans le cadre de l'adaptation au changement climatique. Le rapport a été remis au cabinet du Ministre

d'Etat et devrait faire l'objet d'une circulaire sur la territorialisation du Grenelle.

Par ailleurs, la DIACT est sollicitée dans différents groupes de labellisation des "Agenda 21 locaux" (Appel à reconnaissance du MEEDDAT, "Rubans du développement durable") où elle a l'occasion de souligner les enjeux de cohérence interterritoriale et intersectorielle des projets.

Enfin, une étude sur **les politiques de compétitivité de pays européens étudiées sous l'angle du développement durable** a été confiée à un groupement d'experts constitué de la Fondation Sophia-Antipolis et du cabinet de conseil Eurogroup.



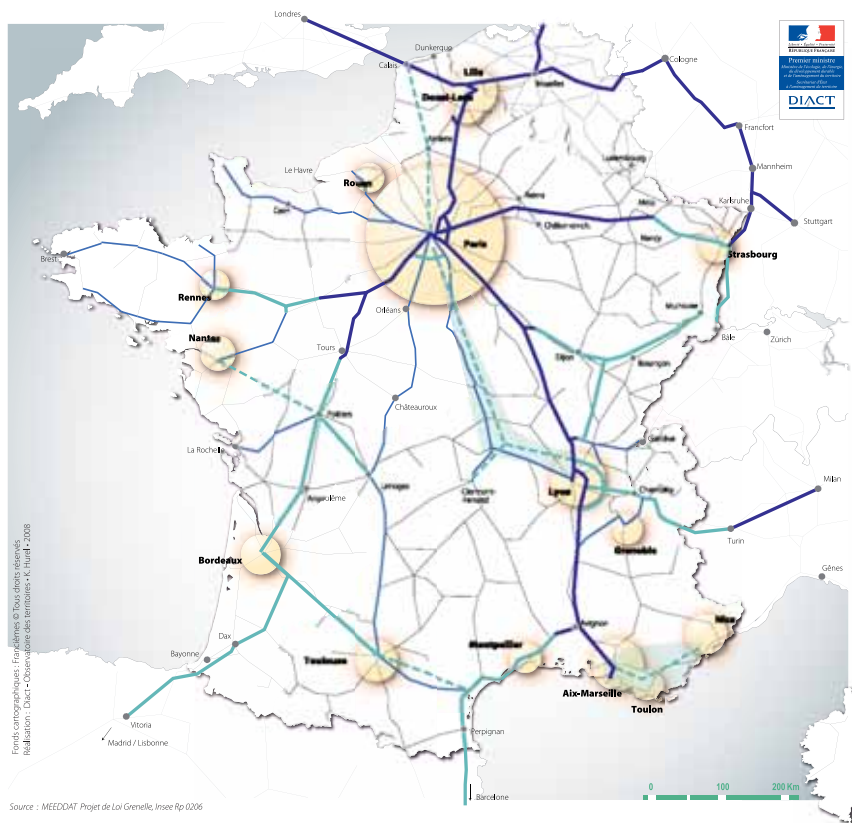
(crédit Incisif)

Pour une meilleure accessibilité des territoires par les moyens de transport

En participant aux procédures des grands projets d'infrastructures et de services de transports de voyageurs et de marchandises, la DIACT porte le souci de la prise en compte de l'aménagement du territoire, a fortiori dans les orientations fortes de développement durable.

Elle fournit également une expertise sur les questions techniques, socio-économiques et environnementales des transports.

LES LGV EN FRANCE, EN SERVICE ET PROGRAMMÉES



Financés conjugués : Fondéme. © Tous droits réservés.
Réalisation : DIACT - Observatoire des territoires - K. Inard - 2008

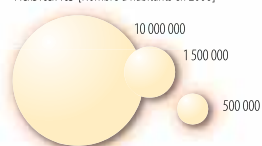
Source : MEEODAT - Projet de Loi Grenelle, Insee Rp 0206

Infrastructures de transport

- LGV en service
- - - Améliorations de grands axes existants
- LGV à lancer d'ici 2020
- - - LGV : Programme supplémentaire (Grenelle) *
- Réseau classique

* La représentation des liaisons sur cette carte ne préjuge pas des tracés futurs.

Aire urbaine de plus de 500 000 habitants (Nombre d'habitants en 2006)



Dans le cadre du "Grenelle Environnement", trois chantiers opérationnels (les Comop) ont été consacrés aux transports en 2008 :

- Transports multimodaux de marchandises sur les thèmes du transport ferroviaire, du transport routier et des dessertes portuaires, du développement des opérateurs ferroviaires de proximité, des autoroutes ferroviaires et des trains de grande longueur ;
- Lignes à grande vitesse et réseau classique avec la description des principes généraux de planification des projets d'infrastructure. Des cartes ont été réalisées par la DIACT sur les aires urbaines et les projections des populations à l'horizon 2030 ;
- Transports urbains et périurbains avec la définition des modalités d'intervention financière de l'Etat au titre de la relance des TCSP (transports en communs en site propre) et des opérations de désenclavement des quartiers (Ile-de-France et ensemble des régions), l'examen des propositions et des dispositions relatives aux compétences des autorités organisatrices, le développement de l'autopartage.

La DIACT a participé aux résultats de ces comités qui ont contribué au projet de loi Grenelle 1.

Elle a ensuite été impliquée dans la préparation du **Schéma National des Infrastructures de Transport (SNIT)** qui poursuit les trois objectifs suivants :

- à l'échelle européenne et nationale, poursuivre la construction d'un système de transport ferroviaire à haut niveau de service pour les voyageurs et le fret ;
- au niveau régional, renforcer la multipolarité des régions ;
- au niveau local, mieux organiser les déplacements dans les aires métropolitaines.

La DIACT a proposé des critères d'évaluation des infrastructures en termes d'aménagement du territoire, tant pour les transports collectifs, que pour les routes. En outre, la DIACT sera chargée d'une évaluation globale du SNIT, conjointement avec le Commissariat Général au Développement Durable.

L'aménagement numérique des territoires

L'accès aux services numériques est l'un des facteurs clés de l'attractivité et de la compétitivité des territoires. C'est pourquoi la DIACT mène des actions en faveur de l'aménagement numérique des territoires.

L'année 2008 a été consacrée principalement à la préparation du volet territorial du plan de développement de l'économie numérique (plan "France numérique 2012"), à l'installation du Comité pour la couverture numérique du territoire (CCNT) et à la poursuite du programme de couverture des zones blanches de la téléphonie mobile.

Couverture numérique des territoires en haut et très haut débit

Dans le cadre des Assises du numérique qui se sont ouvertes le 29 mai 2008 pour préparer le plan de développement de l'économie numérique, Hubert Falco, Eric Besson et Luc Chatel ont installé le 3 juin un comité pour la **couverture numérique des territoires (CCNT)** visant à organiser une concertation nationale entre l'Etat, les représentants des collectivités territoriales et les parlementaires sur les stratégies d'aménagement numérique et la "montée en débit" des territoires.

Le CCNT est animé par la DIACT et la DGCIS du ministère en charge de l'industrie. Le CCNT a notamment préparé en 2008 le décret relatif au nouveau droit de l'Etat et des collectivités territoriales en matière d'information sur les réseaux implantés sur le territoire, institué par la Loi de modernisation de l'économie (LME), ainsi que le cahier des charges de gestion du label "zone d'activité très haut débit".

Couverture des zones blanches de la téléphonie mobile

Le Secrétaire d'Etat à l'aménagement du territoire Hubert Falco a rassemblé, le 10 septembre 2008, les acteurs engagés dans le programme national de couverture des zones blanches pour prendre ensemble des engagements concrets afin d'assurer au plus vite la couverture des communes encore orphelines en téléphonie mobile en 2008.

L'ampleur des résultats atteints depuis la signature d'une convention nationale en 2003 sur l'extension de la couverture du territoire en téléphonie mobile de deuxième génération est considérable : 2774 communes non couvertes à cette époque, sur les 3072 initialement recensées, ont désormais accès aux services de téléphonie mobile des trois opérateurs.

Les partenaires se sont accordés sur la nécessité d'apporter au plus tôt un service de téléphonie mobile aux 364 nouvelles communes non couvertes et se sont

engagé à couvrir 80% d'entre elles fin 2010 et la totalité en 2011. Hubert Falco a demandé à la DIACT de piloter au plan national cette nouvelle phase de couverture, en liaison avec les préfets de régions.

Dividende numérique

La DIACT s'est mobilisée pour que des fréquences rendues disponibles par la fin programmée de la télévision analogique soient attribuées aux communications électroniques, ceci afin de permettre la couverture très haut débit des zones rurales en technologies hertziennes à partir de 2012 (après la fin de l'extinction de la diffusion de la télévision analogique).

Aménagement numérique et développement durable des territoires

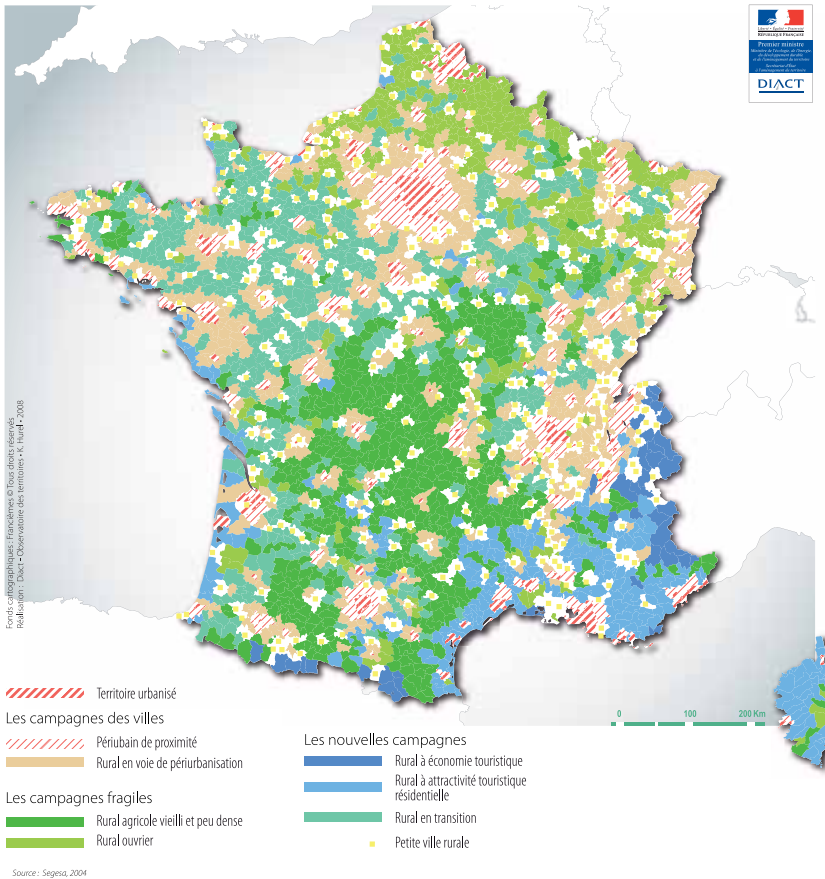
Entre juin et novembre 2008, la DIACT a organisé les "Rencontres aménagement numérique et développement durable des territoires", avec l'appui du Commissariat général au développement durable du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire et en association avec l'association ACIDD, porteuse du programme TIC 21.

A la demande d'Hubert Falco, la DIACT entend contribuer au développement de nouveaux services numériques offrant des réponses crédibles, efficaces et opérationnelles aux besoins exprimés dans les territoires. Leur déploiement doit aussi être l'occasion d'inscrire le développement durable au cœur des politiques territoriales.

La DIACT a pris l'initiative de traiter cette réflexion à travers une démarche particulière : les "Rencontres aménagement numérique et développement durable des territoires" ont ainsi été conduites au travers d'auditions et de débats, à la DIACT et en régions, en lien avec les Assises du numérique organisées par Eric Besson. Les propositions d'actions ont été présentées lors d'un séminaire le 10 mars 2009.

Une attention soutenue pour les territoires ruraux

LES TROIS FRANCE RURALES



En 2008, la DIACT s'est montrée très attentive à la situation des territoires ruraux marquée tout à la fois par un regain d'attractivité, mis en évidence par les résultats du dernier recensement de la population, et par des fragilités qu'il convient de bien identifier dans une optique préventive et une logique de développement durable.

Les observations et études prospectives conduites par la DIACT ou à son initiative ont contribué à la définition de la thématique de travail pluriannuelle du **réseau rural national**, copiloté par la DIACT et le Ministère de l'agriculture et de la pêche : celle de l'attractivité durable des territoires ruraux, abordée sous trois dimensions complémentaires – l'espace, les activités économiques, les populations.

Des travaux ont été lancés sur ces trois entrées en 2008. Ainsi, la DIACT participe à un groupe de travail interministériel sur les **indicateurs de consommation du foncier**, dans le cadre de la préparation de la loi Grenelle 2. Elle soutient activement les Pôles d'excellence rurale (cf. p.17). Elle a proposé, en lien avec la Caisse des Dépôts et le Collectif Ville Campagne, une expérimentation sur l'élaboration d'une **politique territoriale d'accueil de nouvelles populations** qui s'achèvera en 2009.

Dans le cadre de partenariats avec des associations d'élus ou de représentants de la société civile, la DIACT s'est particulièrement intéressée aux enjeux de **l'organisation des territoires ruraux**. Elle a contribué à l'organisation à Caen, en octobre, des Etats Généraux des Pays et a mis en place différents groupes de travail pour identifier bonnes pratiques et marges d'amélioration sur des sujets tels que la participation des conseils de développement à la construction des politiques locales, les formes innovantes de services à la population, l'articulation entre réflexion stratégique et planification spatiale.

La DIACT : co-animateur et partenaire du réseau rural français

La DIACT et la "mission Europe et régions" du ministère de l'agriculture et de la pêche ont mené une concertation nationale des réseaux d'acteurs et d'organisation du développement rural pour mettre en place le "réseau rural français" comme le prévoit le règlement européen de développement rural 2007-2013 (FEADER). Ce réseau a pour ambition de réunir l'ensemble des acteurs ruraux intéressés par la mise en œuvre des programmes de développement ruraux en France. Il vise à faciliter l'échange de bonnes pratiques entre les acteurs et le décloisonnement des réflexions et pratiques.

- Le 1^{er} avril, s'est réunie la **première assemblée du réseau rural national**, constituée par une centaine d'organismes nationaux travaillant dans le champ du développement rural. Elle a procédé à l'adoption des principes fondamentaux du réseau ainsi qu'à la désignation de sa commission permanente. Près d'une trentaine de structures ont proposé leur candidature pour participer à cette instance décisionnelle du réseau rural. Cette réunion a aussi été l'occasion de faire un point sur l'état d'avancement de la mise en place des réseaux en région.
- Le **séminaire de lancement du réseau rural français** s'est déroulé à Bordeaux les 9 et 10 décembre dernier. Il a marqué le lancement du réseau rural français sur la thématique "Territoires, activités économiques et développement durable".

www.reseaurural.fr



Intervention du Délégué interministériel lors du congrès des maires sur l'attractivité du monde rural (crédit DIACT)

Des politiques adaptées aux enjeux de la montagne et du littoral

Certains territoires présentent des enjeux spécifiques auxquels il convient de répondre par des politiques adaptées : c'est le cas des espaces de montagne et du littoral. Dans cette optique, la DIACT gère et anime notamment le réseau des commissaires de massif.

La politique de massif

L'année 2008 se caractérise par l'accélération de la mise en œuvre des conventions interrégionales de massif 2007-2013, ainsi que des programmes FEDER interrégionaux lancés en 2007.

Plusieurs projets représentatifs des problématiques traités dans ce cadre peuvent être cités :

- Pour les Pyrénées, la première publication de l'agenda Horizons Sud Europe 2009 des Pyrénées. Cet ouvrage collectif, réalisé à l'initiative du Commissariat à l'aménagement des Pyrénées rassemble l'ensemble des acteurs du réseau interrégional Pyrénées et présente leur capacité d'expertise et d'ingénierie de proximité ;
- Pour le Massif Central, la mise en place d'une fibre optique transversale au massif. Sur la thématique du haut et du très haut débit, l'ADIMAC assure la maîtrise d'ouvrage déléguée d'une étude technico-économique et juridique ;
- Pour les Alpes, la maison du Boscodon (Hautes Alpes) sur le site d'un des plus importants torrents d'Europe qui se caractérise par un phénomène rare et dévastateur de laves torrentielles. La maison a pour objectif d'informer le public afin de recréer une culture du risque et de responsabiliser les usagers des secteurs menacés ;
- Pour les Hauts de la Réunion, l'amélioration de l'accueil des randonneurs de la partie aval du Col des bœufs, l'un des principaux accès à la partie Haute du cirque de Mafate, site exceptionnel de l'île. L'opération a été portée par le Commissariat à l'aménagement des Hauts, en partenariat avec le Département (propriétaire foncier) et le nouveau Parc national ;
- Pour le Jura, la convention de massif a prévu un volet important concernant la requalification des structures d'hébergement collectif, nombre d'entre elles ne correspondant plus aux attentes de la clientèle. Depuis 2000, 20 villages ont été rénovés, le dernier, programmé en 2008, étant le chalet de Trémontagne, à Prenovel.



(crédit MAE/DCI-Labo 4)

La Convention alpine

L'instance de décision suprême de la Convention alpine est la Conférence des Parties contractantes ou Conférence alpine. Elle réunit tous les deux ans, à l'issue de chaque présidence, les ministres des Etats alpins chargés de l'environnement pour délibérer sur des objectifs et des priorités, développer les acquis de la Convention alpine et établir des directives politiques afin de mettre en œuvre des activités communes.

La présidence de la Conférence alpine et du Comité permanent est assurée à tour de rôle par les parties contractantes pour une durée de deux ans. Elle est revenue à la France en 2007 et 2008.

La DIACT, tant au niveau central qu'au niveau du commissariat du massif des Alpes, a participé activement à la préparation de cette conférence qui s'est tenue en mars 2009 à Evian.

La politique du littoral

L'élément majeur de l'année 2008 a été l'inscription de la problématique mer et littoral dans les thématiques à traiter par le " Grenelle Environnement ". La DIACT a participé à ces travaux et a plus spécialement animé, conjointement avec le secrétariat général de la mer, le Comité opérationnel 12, consacrée à la mer et au littoral.

Parallèlement, le Conseil national du littoral, dont la DIACT assure le secrétariat avec l'appui du SGMer, s'est réuni le 31 janvier 2008 et sa commission permanente s'est réunie à deux reprises le 7 juillet et le 4 décembre.

Par ailleurs, des groupes de travail continuent à travailler autour de trois sujets prioritaires : le suivi et l'évaluation des outils d'aménagement du littoral, l'anticipation des risques naturels pour les populations littorales et le développement des énergies renouvelables en mer et sur le littoral.



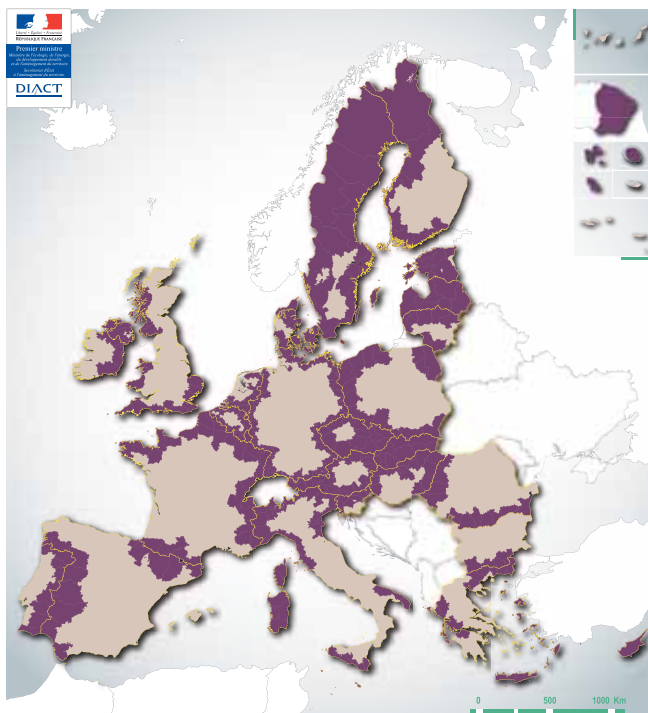
(crédit Phovoir)

Les coopérations transfrontalières, transnationales et interrégionales

Dans le cadre de "l'objectif coopération territoriale européenne" de la politique communautaire de cohésion 2007-2013, la France est impliquée dans 24 programmes de coopération, conduits en partenariat avec les autres Etats membres. Ces programmes rassemblent, à différentes échelles territoriales, des collectivités locales (régions,

départements et villes), des administrations et des acteurs des sphères socio-économiques, scientifiques et culturelles des Etats membres et pays partenaires de l'Union européenne. A cet effet, la France bénéficie d'une enveloppe de 860M€ de FEDER ce qui la place au premier rang des Etats bénéficiaires.

LES TERRITOIRES ÉLIGIBLES AUX COOPÉRATIONS TRANSFRONTALIÈRES



Après l'approbation de la majorité des programmes fin 2007 (10 transfrontaliers, 7 transnationaux et 1 interrégional) et du programme voisinage Méditerranée dans le courant 2008, la DIACI a accompagné leur mise en œuvre, d'une part en finalisant les conventions de transfert de gestion aux régions, en l'application de l'article 125 de la loi de modernisation de l'économie du 4 août 2008, et d'autre part en animant, en liaison avec les SGAR et les conseils régionaux, la recherche et le montage de projets à plus fort impact territorial.

La méthode de capitalisation amorcée vise à diffuser et valoriser les démarches les plus pertinentes, à tirer partie des bonnes pratiques et à identifier pour l'avenir les effets leviers des projets et démarches de coopération.

La nécessité de travailler sur une meilleure articulation entre les différentes échelles de coopération, l'identification des projets de territoire (agglomération transfrontalière, massif, bassin maritime,...) et un rapprochement entre les acquis des actions de coopération et leur impact potentiel sur les stratégies régionales sont notamment au cœur des réflexions engagées.

Les programmes de coopération

- Le **transfrontalier** vise la mise en œuvre d'actions conjointes et le traitement de problèmes communs au bénéfice de l'économie et des populations transfrontalières. Tous les départements français des frontières externes et internes de l'UE sont éligibles, y compris dans leur dimension maritime. La France est concernée par 12 programmes transfrontaliers, dont 3 pour les DOM, sur l'ensemble de ses frontières (Espagne, Italie, Suisse, Allemagne, Luxembourg, Belgique, Royaume-Uni, Brésil, Surinam, Caraïbes, Océan Indien).

- Le **transnational** vise le développement durable, intégré et équilibré, du territoire de l'UE par la mise en œuvre d'actions de coopération à l'échelle de grands ensembles géographiques. Des 13 espaces de coopération, 7 concernent la France (Méditerranée, Atlantique, Alpes, Sud-ouest européen, Nord-ouest européen), dont 2 pour les DOM (Caraïbes, Océan Indien).

- L'**interrégional** couvre l'ensemble des régions de l'UE et vise à améliorer et rendre plus efficaces les politiques régionales par l'échange d'expériences, de bonnes pratiques et le transfert de savoir faire, plus particulièrement en matière d'innovation, de compétitivité et d'environnement. Ce volet se décline également à travers le programme URBACT, ayant le même objectif pour les villes et les politiques urbaines.

Les programmes **ORATE** (observatoire en réseau de l'aménagement du territoire européen) et **INTERACT** (qui vise les bonnes pratiques en matière de coopération territoriale) complètent ce dispositif sur l'ensemble du territoire européen et offrent l'intérêt d'une plateforme permanente d'échanges entre les Etats membres, leurs régions et leurs villes.

La **coopération méditerranéenne** vient compléter ce dispositif : dans le cadre de la politique de voisinage conduite par l'UE au bénéfice des pays voisins, la France et plus particulièrement ses 3 régions riveraines de la Méditerranée, sont impliquées dans un programme de coopération transfrontalière bassin Méditerranée, financé par l'IEVP (instrument européen de voisinage et de partenariat) qui rassemble les pays riverains de l'UE et des rives Sud et Est.

Aménagement du territoire et services publics et aux publics

Au cours de l'année 2008, la DIACT s'est investie dans la meilleure prise en compte de l'aménagement du territoire par les différents opérateurs de services publics et de services au public, soucieux d'une réorganisation interne facilitant leur performance tant au niveau national qu'europpéen.

Un état des lieux pour mieux appréhender la relation entre territoires et services

La DIACT a lancé en août 2008 une enquête auprès des préfets de département pour recenser les éventuelles difficultés locales liées à l'évolution de l'organisation des services mais aussi les expériences innovantes visant la qualité de l'offre de services. Elle accompagnera en 2009 ces expériences pour, le cas échéant, favoriser leur généralisation.

Dans ce cadre, la DIACT a également participé, à la fin de l'année 2008, à la demande du ministre, au dialogue engagé avec les quinze opérateurs de services publics et au public signataires de la "Charte sur l'organisation de l'offre des services publics et au public en milieu rural", à la fois sur leurs objectifs de réorganisation, leur capacité à assurer la permanence du service, voire à améliorer le service rendu grâce à de nouvelles méthodes, notamment liées à l'utilisation de l'économie numérique. La synthèse de ces échanges doit, d'une part, permettre la création de groupes de travail *ad hoc* et, d'autre part, être formalisée par de nouveaux engagements au sein de la charte des services publics en 2009.

Identifier de bonnes pratiques et les formaliser

En association avec la Direction générale à la modernisation de l'Etat du ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi, la DIACT analyse les nouveaux modes d'offres de services, liés à la mutualisation et à la dématérialisation, au regard du service rendu aux populations.

C'est ainsi que la DIACT noue des partenariats avec des réseaux comme celui des PIMMS (Points Information Médiation MultiServices), dont l'expertise doit être valorisée, et soutient la labellisation de relais de services publics (RSP), avec environ 110 unités à la fin de l'année 2008.

La Poste évolue

La DIACT a préparé le contrat de service public que la Poste a passé avec l'Etat pour la période 2008-2012 et qui a été signé le 22 juillet 2008, par Christine Lagarde, ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi, Eric Woerth, ministre du budget, des comptes publics et de la fonction publique, Luc Chatel, secrétaire d'Etat à l'industrie et à la consommation et Hubert Falco, secrétaire d'Etat à l'aménagement du territoire, pour promouvoir l'approche de l'aménagement du territoire par bassins de vie.

Au-delà de ses obligations de présence territoriale définies par la loi, La Poste s'engage à participer à des projets de développement local. Elle veut également soutenir les projets de déploiement de services mutualisés ou dématérialisés dans les territoires.

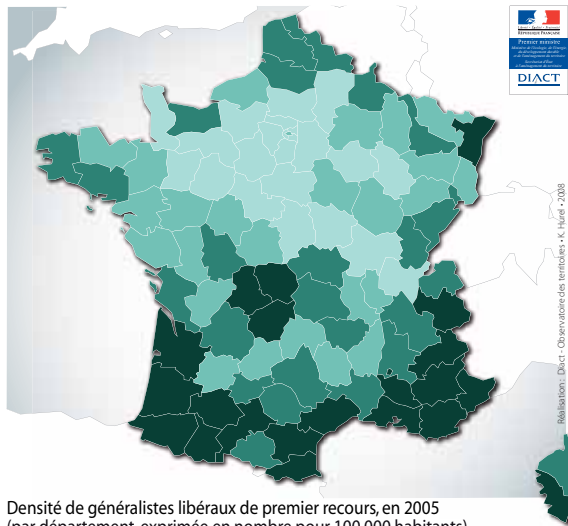
Par ailleurs, Pierre Dartout, Délégué interministériel, a participé au groupe de travail présidé par François Ailleret relatif à l'évolution du statut de La Poste qui a rendu ses conclusions au début de l'année 2009.



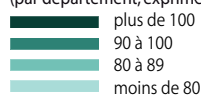
L'approche territoriale des questions de santé, d'accès aux soins et de cohésion sociale

En matière de santé, la France présente deux faiblesses territoriales majeures : la distribution territoriale de l'offre de soins est inégale avec de grandes disparités de densité des professionnels ; et l'espérance de vie des Français est inégale en fonction des régions et présente des inégalités infrarégionales.

DENSITÉ DES GÉNÉRALISTES LIBÉRAUX DE PREMIER RECOURS, EN 2005



Densité de généralistes libéraux de premier recours, en 2005
(par département, exprimée en nombre pour 100 000 habitants)



Source : CNAMTS - SNIR, d'après ONDPS

Pour palier ces inégalités territoriales, la politique d'aménagement du territoire que promeut la DIACT repose sur trois axes :

- soutenir des projets de développement local (projets locaux de santé) ;
- favoriser un meilleur accès aux services de santé dans les territoires déficitaires : incitation et aides à l'installation des professionnels de santé, (maisons de santé pluridisciplinaires, prise en charge personnes âgées...) ;
- contribuer à la réflexion sur la mise en place des coopérations inter CHU dans les domaines de la recherche clinique, de la formation initiale et continue et de l'offre de soins très spécialisée.

La DIACT a également participé à l'élaboration du projet de loi "hôpital, patients, santé et territoires" soumis au Parlement au premier trimestre 2009. L'enjeu de cette loi est d'offrir à tous les Français, sur l'ensemble des territoires une offre de soins de qualité, adaptée aux besoins des populations dans un objectif d'efficacité et de proximité.



(crédit MAE/DCI-Labo 4)

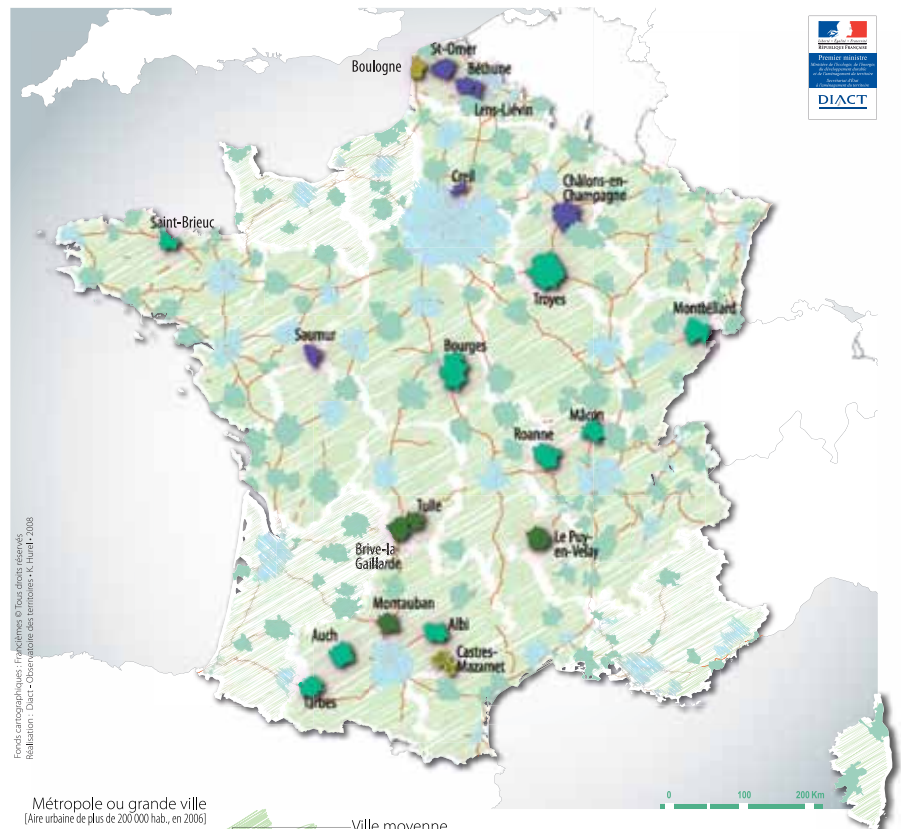
L'appel à expérimentation "20 villes moyennes témoins" atteint sa vitesse de croisière

Lancé par la DIACT en 2007, l'appel à expérimentation dédié aux villes moyennes (intercommunalités incluses dans des aires urbaines de 30 000 à 200 000 habitants) est entré dans sa phase active de diagnostic partagé et de négociation de politiques communes entre les collectivités locales, l'Etat et les opérateurs techniques.

Les quatre grandes politiques sectorielles choisies sont :

- l'enseignement supérieur et la recherche,
- la santé et l'offre de soins,
- l'accessibilité et les transports.
- le renouvellement urbain des centres des villes moyennes.

LES "20 VILLES MOYENNES TÉMOINS"



Fonds cartographiques : Frégédèse © Tous droits réservés
Réalisation : Diact - Observatoire des territoires - K. Harlé - 2008



Source : Diact 2007, Insee 2006

L'objectif principal de l'expérimentation consiste à renforcer des charnières entre territoires, métropoles, villes moyennes et espace rural, de manière à résoudre au mieux la contradiction entre une économie productive polarisatrice et des stratégies migratoires de la population de plus en plus diffuses.

Les villes moyennes constituent ainsi un laboratoire particulièrement adapté à l'expérimentation de politiques publiques plus diffuses permettant de multiplier territorialement les facteurs d'innovation et de compétitivité ainsi que ceux de la qualité des services publics. Il en va, par exemple, de la place des antennes universitaires, des centres hospitaliers, des gares, de la centralité en matière de services des villes moyennes dans les réorganisations en cours. Le parti-pris est alors de privilégier la relation à la grande ville proche et de développer des complémentarités équilibrées.

Les vingt agglomérations retenues sont à des stades différents d'avancement mais d'ores et déjà, accompagnées en cela par une ingénierie prise en charge par la DIACT, elles ont su détecter les enjeux prioritaires dans le domaine choisi et expérimenter une nouvelle gouvernance locale intégrant l'ensemble des acteurs y compris les opérateurs techniques directement concernés (universités, hôpitaux, SNCF, RFF).

De nouvelles orientations sont également proposées par les comités de pilotage. Les orientations et les formules de gouvernance proposées seront exposées à l'ensemble des ministères concernés et des territoires au second semestre 2009 au cours des "Rencontres nationales des villes moyennes". La pérennisation des orientations et des gouvernances expérimentées sera alors mise en débat.

Thématique cible lors de l'appel à expérimentation

- Enseignement supérieur
- Accessibilité et transport
- Renouvellement des centres urbains
- Santé et soins

Le pôle "MUTECO", une organisation dédiée à l'anticipation et à l'accompagnement des mutations économiques



(crédit MAE/DCI-Labo 4)

La mondialisation, et depuis quelques mois la crise économique, engendrent une accélération des restructurations des entreprises. La DIACT est fortement mobilisée et attentive aux conséquences des mutations économiques dans les territoires. Le pôle Mutations et Développement Economiques de la DIACT (MUTECO) assure depuis deux ans la coordination et l'animation interministérielle des services en charge de l'anticipation et de l'accompagnement des mutations économiques.

Les missions régulières du pôle MUTECO

Le pôle MUTECO a en charge de nombreuses missions régulières :

- **déploiement du Système interministériel d'Information sur les Mutations Economiques (SIME)**, créé en 2007 par le pôle et mis à disposition de l'ensemble des services de l'Etat en charge des mutations économiques (administration centrale & services déconcentrés) ;
- **traitement hebdomadaire d'environ cinq entreprises soumises à des restructurations significatives** impliquant des conséquences lourdes sur les territoires, ainsi que **des zones d'emploi sensibles aux mutations économiques** ;
- **réunions interservices en vue de l'élaboration conjointe de préconisations à l'attention du Premier ministre et des départements ministériels concernés** pour anticipation des décisions à fort impact des entreprises et mise en place dans les meilleures conditions d'actions préventives et/ou correctrices nécessaires à la revitalisation des territoires ;
- **suivi des contrats de site en cours de mise en œuvre** ;
- **établissement du bilan annuel quantitatif et qualitatif du crédit de taxe professionnelle** ;
- **recensement, en vue de l'évaluation à réaliser d'ici à 2011, des aides territorialisées de l'Etat aux entreprises**, dites aides à finalité régionale, en exécution du suivi de la mesure 133 de la RGPP confié à la DIACT qui vise à la " mise en place systématique d'une durée limitée pour tout dispositif

territorial d'aide à l'implantation des entreprises et d'une évaluation de leur rapport coût-bénéfice" ;

- **incitation des entreprises innovantes à installer ou reprendre des activités par le biais de l'octroi de la prime d'aménagement du territoire (PAT)** ;
- **représentation au Comité Interministériel de Restructuration Industrielle (CIRI) comme membre de droit.**

L'AFII et le réseau des ARD

Le pôle s'appuie également sur l'Agence Française pour les investissements internationaux (AFII) et sur les agences régionales de développement (ARD) afin de détecter des repreneurs ou investisseurs contribuant à la revitalisation économique.

En effet, afin d'épauler la politique de compétitivité, mais aussi d'aider les régions en mutations économiques, la DIACT a accordé son soutien aux activités de promotion, de prospection et d'accueil des investissements internationaux mobiles menés par l'AFII, dont elle assure la cotutelle avec le ministère en charge de l'économie.

La DIACT a ainsi apporté 7,8 M€ au budget de l'AFII sur un total de 24,3 M€. **Le contrat d'objectifs et de moyens qui lie l'AFII à ses tutelles a par ailleurs été renouvelé pour les années 2009 à 2011** et signé en octobre 2008 par Hubert Falco et par Anne-Marie Idrac secrétaire d'Etat chargée du Commerce extérieur.

La DIACT à l'origine de la création du Fonds National de Revitalisation des Territoires (FNRT)

L'observation des situations, par l'exploitation notamment du Système interministériel d'information sur les mutations économiques (SIME), a permis de dresser le constat de la présence sur les territoires touchés par des mutations économiques d'entreprises de taille moyenne (de 10 à 500 emplois - PME pour l'essentiel ou entreprises indépendantes de petite taille par opposition aux grands groupes - qui rencontrent de grandes difficultés pour financer leur croissance, alors qu'elles sont très structurantes pour les bassins d'emplois et que nombre d'entre elles proposent des activités stratégiques (par exemple au titre de l'innovation, du développement durable).

La trésorerie insuffisante de ce type d'entreprises entraîne très souvent leur défaillance qui impacte de plein fouet les territoires. En l'absence d'obligation de revitalisation à leur charge (qui s'impose aux entreprises de plus de 1 000 salariés) et sans possibilité d'envisager une extension de ce dispositif à leur égard, compte tenu de leur absence de moyens, le soutien des pouvoirs publics a par conséquent été analysé comme probablement le plus adapté à la sauvegarde des territoires qui les accueillent.

Aussi en 2008, en concertation avec les départements ministériels et organismes financiers concernés, le pôle "mutations et développement économiques" a élaboré un dispositif public d'aide au développement économique qui se rajoutera aux outils budgétaires existants (FNADT, FNE...). **Il s'agit du Fonds national de revitalisation des territoires (FNRT) qui soutiendra grâce à un fonds de garantie de 45 M€, sous forme de prêts sans garantie et accessoirement de mesures d'assistance technique financées par subventions, les entreprises créant ou préservant de 10 à 500 emplois ainsi que les projets de développement de l'emploi ou de maintien partiel en cas de reprise d'activités.**

L'objectif à terme est de mobiliser 135 M€ de prêts sans garanties et plus de 400 M€ de financements privés et publics au bénéfice des territoires.

Le FNRT est piloté au niveau national par un Comité stratégique d'orientation (CSO) dont le secrétariat général est assuré par la DIACT. Sont également mis en place un Comité national de suivi (CNS) dont le secrétariat général est assuré par la DGEFP et des comités de pilotage locaux.



(crédit Phovoir)

Du "Grenelle environnement" à la responsabilisation des sociétés mères

Dans le cadre de la réflexion interministérielle consacrée à la responsabilité des maisons-mères à l'égard de leurs filiales au sein des groupes de sociétés, et suite au discours fondateur prononcé le 25 octobre 2007 par le Président de la République en clôture du "Grenelle Environnement", la DIACT et la DGPR ont proposé des modifications législatives qui figurent désormais dans l'article 84 du projet de loi portant engagement national pour l'environnement.

Le cadre juridique se décline en deux volets : l'aspect "versement volontaire" (Cf. article 84 I) et celui "mise à charge de la société "mère" des dommages provoqués par la "fille" sur demande du préfet" (Cf. article 84 II).

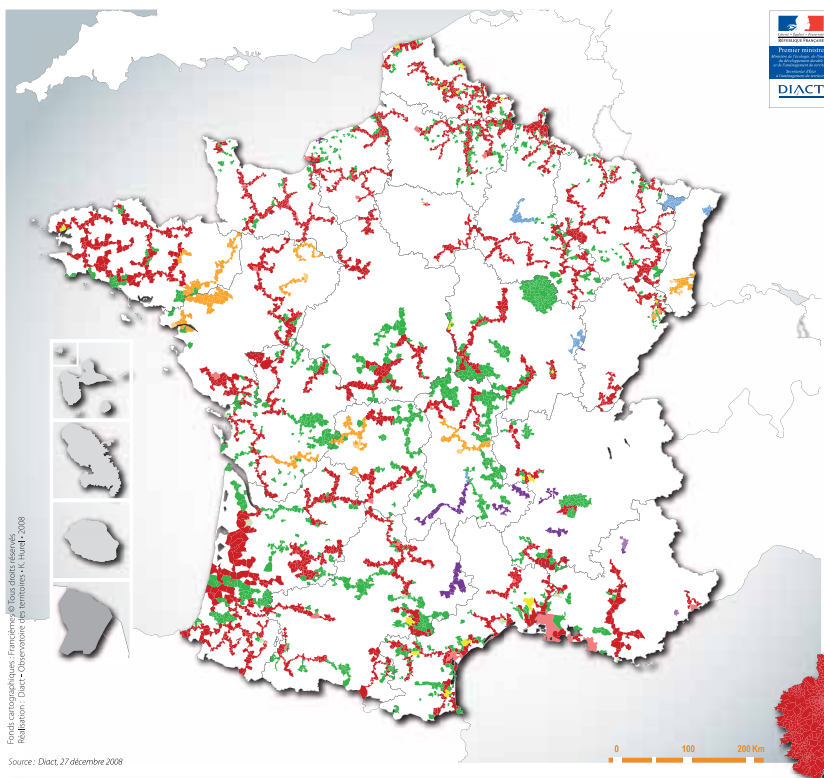
Après élaboration puis participation aux différentes phases de la procédure d'avis du Conseil d'Etat, une note détaillée *in fine* a été remise à Chantal Jouanno, secrétaire d'Etat à l'écologie en vue des débats parlementaires.

La préparation et la mise en œuvre de la nouvelle génération d'aides aux entreprises

La nouvelle génération d'aides à finalité régionale (AFR) pour la période 2007-2013 régit la Prime à l'aménagement du territoire (PAT) attribuée par l'Etat, mais aussi les aides à l'immobilier d'entreprise, les exonérations de taxe professionnelles des collectivités territoriales et les aides des sociétés de conversion. Le 15 juillet 2008, une circulaire relative aux conditions d'instruction et d'attribution de la prime d'aménagement du territoire a été adressée aux préfets.

La Commission européenne a par ailleurs adopté le 6 août 2008 le nouveau règlement général d'exemption par catégorie (RGEC) n°800/2008. Ce règlement permet aux Etats membres d'adopter des régimes d'aide aux entreprises, sous réserve qu'ils contiennent une référence expresse au règlement et soient publiés sur internet. La DIACT a élaboré en interministériel, au mois de novembre, neuf régimes d'aide cadres exemptés sur la base de ce règlement, transmis pour information et enregistrement à la Commission européenne, qui reprennent l'ensemble des possibilités offertes par le texte. Ils permettent aux services gestionnaires de l'Etat, aux collectivités locales ainsi qu'aux établissements et autres organismes publics compétents d'allouer des aides publiques aux entreprises, sans qu'une notification préalable à la Commission soit exigée.

LE ZONAGE DES AIDES À FINALITÉ RÉGIONALE



Étude des territoires - Préfecture de la Région Île-de-France
Rédaction : DIACT - Observatoire des territoires - 14 août 2008

Source : DIACT, 27 décembre 2008

<p>Zones permanentes [2007-2013] non limitées aux PME</p> <p>à taux normal Taux d'aide grande entreprise : 15% Taux d'aide moyenne entreprise : 25% Taux d'aide petite entreprise : 35%</p> <p>Commune éligible : partiellement intégralement</p>	<p>à taux réduit Taux d'aide grande entreprise : 10% Taux d'aide moyenne entreprise : 20% Taux d'aide petite entreprise : 30%</p> <p>Commune éligible : partiellement intégralement</p>	<p>Zones permanentes [2007-2013] limitées aux PME</p> <p>à taux normal Taux d'aide moyenne entreprise : 25% Taux d'aide petite entreprise : 35%</p> <p>Commune éligible : partiellement intégralement</p>	<p>à taux réduit Taux d'aide moyenne entreprise : 20% Taux d'aide petite entreprise : 30%</p> <p>Commune éligible : partiellement intégralement</p>
<p>Zones transitoires [2007-2008] Taux d'aide grande entreprise : 10% Taux d'aide moyenne entreprise : 20% Taux d'aide petite entreprise : 30%</p> <p>Commune éligible : partiellement intégralement</p>	<p>Commune éligible : partiellement aux zones permanentes à taux normal non limitées aux PME et partiellement aux zones transitoires</p>	<p>Département d'outre-mer éligible intégralement [2007-2013] non limité aux PME</p> <p>à taux normal Taux d'aide grande entreprise : 50% Taux d'aide moyenne entreprise : 60% Taux d'aide petite entreprise : 70%</p> <p>Commune éligible : partiellement intégralement</p>	
		<p>à taux majoré Taux d'aide grande entreprise : 60% Taux d'aide moyenne entreprise : 70% Taux d'aide petite entreprise : 80%</p> <p>Commune éligible : partiellement intégralement</p>	

La Délégation a également préparé en interministériel et notifié à la Commission européenne 5 nouveaux régimes d'aides publiques aux entreprises destinés à soutenir le financement des entreprises dans le contexte de la crise économique et financière. Ces régimes traduisent, pour le territoire national, le contenu de la communication de la Commission européenne du 17 décembre 2008 sur le financement des entreprises dans le contexte de crise.

A la demande du Premier ministre, la DIACT a également préparé, en liaison avec les préfetures de région, la notification à la Commission européenne de la seconde utilisation de la réserve nationale de zonage AFR pour les sites les plus touchés par les restructurations des armées. La Délégation a en outre préparé le décret n° 2008-1415 du 19 décembre 2008 modifiant le zonage AFR suite à la première utilisation de la réserve de zonage AFR sur les sites de Châteaudun, Nogent-le-Rotrou et d'Amiens Nord.

La Délégation a enfin travaillé en interministériel sur plusieurs régimes d'aide notifiés à la Commission européenne, parmi lesquels le régime n°N520-a-2007 relatif aux aides à la recherche-développement et à l'innovation, qui permet désormais aux pouvoirs publics de soutenir plus intensément les activités de RDI des entreprises. Il a été adopté par Bruxelles le 16 juillet 2008.

Compte tenu de ces nombreuses modifications, une circulaire a été transmise aux préfets le 24 décembre 2008 pour les informer des principales modifications de la réglementation des aides publiques aux entreprises intervenues dans le courant de l'année.

Lien pour plus de détails :

http://www.diact.gouv.fr/fr_1/amenagement_du_territoire_44/aides_aux_entreprises_626/

Bilan 2008 de la Prime à l'Aménagement du Territoire

En 2008, la Commission interministérielle d'aide à la localisation des activités (CIALA) a examiné 106 projets d'investissement ou de recherche-développement. **78 projets ont reçu une attribution de 40,89 millions d'euros de prime à l'aménagement du territoire et 27,3 M€ ont été versés aux entreprises** (attributions de l'année ou antérieures, compte tenu des délais de mise en œuvre).

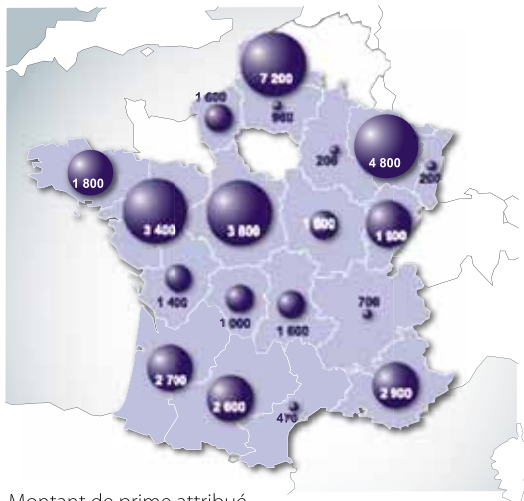
En 2008, la PAT a ainsi accompagné plus de 1,1 milliards d'euros d'investissement, 242 M€ de frais de recherche-développement, la création de 6 967 emplois et le maintien ou la reprise de 1 288 emplois.

Elle a essentiellement accompagné des activités supports aux filières industrielles clés (automobile, aéronautique, ferroviaire, agroalimentaire). Les secteurs d'activité les plus représentés correspondent ainsi à des activités de soutien ou de sous-traitance aux activités manufacturières.

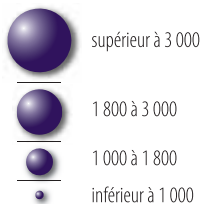
7 secteurs d'activité ont bénéficié de plus de 2,5 millions d'Euros en 2008, totalisant plus de 50% des montants attribués.

La PAT est intervenue en 2008 dans 19 des 22 régions métropolitaines. 9 régions ont bénéficié de plus de 3 dossiers primés. Les régions qui ont reçu les interventions les plus importantes sont le Nord-Pas de Calais, la Lorraine, le Centre, les Pays de la Loire, qui ont reçu chacune entre 3,4 et 7,2 millions d'Euros.

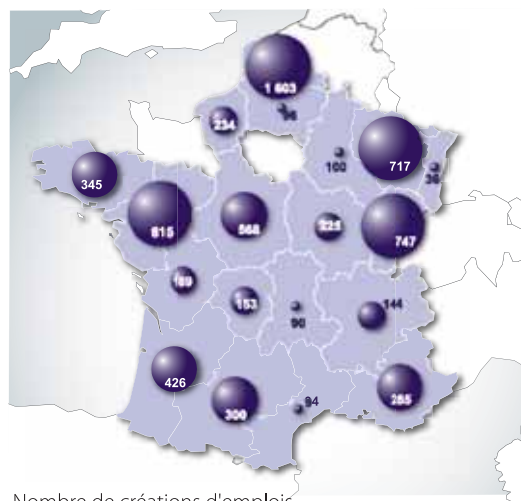
MONTANT DE PRIME ATTRIBUÉ PAR RÉGION



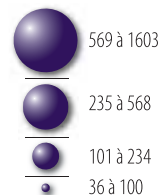
Montant de prime attribué (exprimé en K€, par région)



NOMBRE DE CRÉATIONS D'EMPLOIS ACCOMPAGNÉES PAR RÉGION



Nombre de créations d'emplois accompagnées (par région)



Réalisation: Diact - Observatoire des territoires - K. Furd - 41. Requier - 2009

Source: Diact, 2008



Quatre grands projets suivis par la DIACT en interministériel

La bonne intégration locale des grands projets d'aménagement du territoire nécessite un important travail auquel la DIACT apporte une large contribution, notamment en matière de pilotage des décisions interministérielles.

Dans un contexte décentralisé, cette coordination interministérielle est garante de l'intérêt général et des enjeux nationaux en matière d'aménagement du territoire.

Les procédures "Grands chantiers"

Politique d'aménagement initiée par la DATAR au milieu des années 70, la procédure des Grands chantiers se poursuit actuellement à travers l'EPR de Flamanville et le projet ITER. Elle permet de faire de chaque construction importante une occasion privilégiée d'aménagement et de développement du territoire.

L'EPR de Flamanville :

La construction d'un nouveau réacteur nucléaire de troisième génération, dit EPR, situé sur la commune de Flamanville (Manche) a été décidée en avril 2007. Cet équipement, labellisé Grand chantier le 1^{er} août 2008, a entraîné l'ouverture d'un chantier de grande ampleur, qui totalisera plus de 2500 personnes en 2010.

Dès 2006, le gouvernement a nommé auprès du préfet de la Manche et en lien avec la DIACT, un coordonnateur Grand Chantier chargé de préfigurer le programme d'actions à mettre en œuvre pour accom-



Travaux de construction de EPR de Flamanville en octobre 2008 (crédit EDF)

pagner ce chantier, en complément des dispositions qui relèvent d'EDF, maître d'ouvrage. Ce programme d'équipements publics de plus de 100 M€, formalisé fin 2008, en concertation avec les acteurs locaux, sera mis en œuvre dès 2009.

ITER :

L'implantation à Cadarache d'un réacteur expérimental à fusion thermo-nucléaire "ITER", dont la maîtrise d'ouvrage a été confiée au CEA, représente 4,7 milliards d'euros d'investissements directs.

La DIACT a joué un rôle important dans les phases préparatoires du dossier qui ont donné lieu à la nomination d'un coordonnateur grand chantier fin 2005. Les équipements qui doivent être aménagés pour accompagner le projet sont en cours et respectent le calendrier prévu. Cependant, le chantier se situant aux confins de 4 départements (Bouches du Rhône, Vaucluse, Alpes de Hautes Provence, Var), le secrétaire d'Etat à l'aménagement du territoire a demandé, le 2 décembre 2008, à une mission de faire des propositions sur la gouvernance des territoires impactés par ITER. Celle-ci a remis son rapport le 10 mars 2009.



(crédit Agence ITER France)

Le projet de rétablissement du caractère maritime du Mont Saint Michel

Le chantier de rétablissement du caractère maritime du Mont Saint Michel repose sur un plan de financement fixé à 164 M€ dont 75,43 M€ pour l'Etat et 21,15 M€ pour l'Europe.

Ce projet est coordonné au niveau interministériel par la DIACT. La coordination territoriale de l'Etat et les relations avec les collectivités territoriales sont assurées par le préfet de la région Basse Normandie, avec le soutien du conseiller interministériel placé auprès du DIACT.

L'année 2008 a été marquée par une avancée significative des travaux (nouveau barrage sur le Couesnon, réalisation du nouveau parking, mesures de protection de la Baie).

L'Etat et le syndicat mixte ont par ailleurs décidé, en 2008, d'engager une démarche d'évaluation en continu de ce chantier.

Une mission a été confiée au Conseil Général du Développement Durable afin de faire le point précis sur l'état d'avancement de l'opération, les travaux réalisés, engagés ou à venir, les mesures d'organisation et d'exploitation déjà prises et les difficultés rencontrées. Le rapport a été remis en décembre 2008.



Image de synthèse du barrage du Mont Saint-Michel (crédit Syndicat mixte Baie du Mont Saint Michel. Imagenge MG Design)

L'OIN EUROMÉDITERRANÉE

Euroméditerranée est la plus grande opération de rénovation urbaine en France. C'est une Opération d'Intérêt National. La DIACT est administrateur de l'Etablissement Public d'Aménagement qui a en la charge. Près de 3.5 milliards d'Euros d'investissement publics et privés seront engagés en 15 ans (1996-2012), dont la gare Saint-Charles et les grands équipements structurants (musée, centres de formation...). L'extension de l'OIN, décidée fin 2007 entre l'Etat et les collectivités territoriales, permet d'étendre le périmètre qui s'étend maintenant sur près de 480 hectares (contre 310 auparavant). 30 000 habitants et entre 10 000 et 15 000 emplois sont attendus à terme sur ce site.

L'Etat intervient à hauteur de plus de 33% dans le financement d'EUROMED aux côtés de la ville de Marseille (21,5 %), de la région PACA (15,1 %), du département des Bouches-du-Rhône (15,1 %) et de la communauté urbaine Marseille Provence Métropole (15,1 %).

L'année 2008 a vu l'avancement des réalisations concernant les opérations d'aménagement des trois ZAC : CIMED, Joliette et Saint-Charles. De manière transversale, sont à noter le démarrage du concours de maîtrise d'œuvre urbaine de l'extension du périmètre, pour un choix des 3 équipes en novembre 2009 ; le renouvellement du marché d'animation et de suivi de l'OPAH de rénovation urbaine et la poursuite d'acquisitions foncières pour des opérations de renouvellement urbain.



Plan du périmètre d'Euroméditerranée (crédit EPA Euroméditerranée)

Les expériences et bonnes pratiques françaises au service des pays partenaires

La DIACT bénéficie d'une reconnaissance internationale certaine sur les questions d'aménagement du territoire et de régionalisation. En 2008, le contexte de la présidence française de l'Union européenne et le lancement de l'Union pour la Méditerranée a optimisé les activités internationales de la délégation.



Dans cet esprit, elle a proposé des offres de coopération, répondu à des appels d'offre d'assistance technique, poursuivi ses coopérations bilatérales et investi de nouveaux champs géographiques :

- elle a signé une convention en Chine sur des offres de formation (avec l'institut CELAP, équivalent de l'ENA) ;
- elle a finalisé une offre de formation sur la mise en œuvre des Fonds structurels européens auprès de 5 nouveaux Etats Membres de l'Union Européenne ;
- elle a commencé à travailler avec certains pays émergents et tout particulièrement avec les BRIC : Brésil, Russie, Inde et Chine ;
- elle a contribué au programme de travail de l'Union pour la Méditerranée.

Plus de 180 missions à l'étranger ont été réalisées et 83 délégations étrangères ont été reçues.

Les actions dans le cadre de la politique régionale de l'Union européenne

Poursuite des procédures de jumelages institutionnels

En Bulgarie. La DIACT a coordonné le travail des experts de son réseau pour la réalisation de projets pilotes pour l'aménagement du territoire de 5 Oblasts (départements). Elle a contribué au lancement d'un processus de création d'un observatoire des territoires ainsi que la définition d'indicateurs de réalisation des politiques publiques de l'Etat en région.

En Tunisie. La DIACT, en partenariat avec l'Italie, a mis en œuvre un programme de formation destiné aux cadres des offices de développement régional tunisiens visant à accroître la contribution du secteur privé à l'effort de développement régional et à l'amélioration de la compétitivité globale de l'économie tunisienne : ressources humaines, méthodologie, mise en réseau, outils de communication et d'information.

Coopération engagée avec les Nouveaux Etats Membres

Echanges d'expériences avec les Etats Membres
Ces échanges, sous la forme de visites de délégations, ont porté à la fois sur la mise en œuvre de la politique régionale européenne en cours et sur l'échange d'expériences. Dans la perspective des présidences polonaise et hongroise en 2011, ces deux pays ont

souhaité un "retour d'expérience" de la présidence française.

Coopérations bilatérales destinées à amorcer des programmes de travail et d'échanges d'expériences

En Pologne. Un accord, conclu en 2007 entre le ministère du développement régional de Pologne, FCI et la DIACT, a pour objectif de favoriser les échanges d'expériences entre fonctionnaires.

En Hongrie. La coopération avec l'agence hongroise de développement (AND) a été fructueuse en 2008 et se prolongera en 2009 par la définition d'un programme de travail

Coopération transversale : Offre de formation

Dans le cadre d'un consortium avec France coopération international (FCI) et le Centre des études européennes de Strasbourg, la DIACT a contribué à préparer huit modules de formation destinés aux gestionnaires des programmes opérationnels des nouveaux Etats-membres. Ces propositions de formation doivent se concrétiser en 2009, notamment en Bulgarie et en Roumanie.

Les échanges internationaux sur l'aménagement du territoire

En Chine. La DIACT a signé avec l'organisme de formation continue des hauts dirigeants chinois (CELAP) un accord de formations de haut niveau dans les domaines de l'aménagement du territoire (gestion intégrée de l'eau, planification urbaine, grands projets urbains, développement rural, patrimoine et espaces naturels). Deux sessions de formation se tiendront en 2009.

Un accord concernant le développement urbain durable a été signé fin 2007 entre le ministre d'Etat français et le ministre de la construction chinois. La DIACT qui fait partie du comité de pilotage, contribue notamment aux initiatives de formation et a initié la constitution d'un réseau franco-chinois de hauts dirigeants.

La DIACT, représentée par son commissariat de massif des Alpes, participe aux travaux de coopération entre le massif des Alpes françaises et la province montagneuse du Sichuan dans le domaine du développement et de l'aménagement touristique et sportif des montagnes.

Au Mexique. La DIACT a participé à une mission organisée par FCI destinée à définir les coopérations possibles entre le Mexique et la France. Les contacts pris doivent se concrétiser en 2009 par un séminaire spécifique sur l'aménagement du territoire, organisé en liaison avec l'Ambassade de France à Mexico. Une démarche similaire sera faite en 2009 avec le Brésil.

Au Venezuela. Un programme de coopération pour la mise en place d'un observatoire des territoires, la planification et les transports est envisagé.

En Algérie. Un accord de partenariat de trois ans a été signé en 2006 entre la France et l'Algérie, financé par le ministère des affaires étrangères. La DIACT avec ses partenaires ont élaboré en 2008 le contenu précis et opérationnel du programme qui démarre en 2009.

Au Maroc. Un mémorandum d'entente a été signé conjointement par le Maroc et la France en juillet 2008 prévoyant la poursuite des actions engagées avec la direction de l'aménagement du territoire marocaine. Un programme d'actions a été établi sur deux ans.

En Afrique subsaharienne. La DIACT a effectué une mission au Niger, à l'occasion de journées de travail consacrées aux réflexions des pays de l'Afrique de

l'Ouest sur la mise en place d'une politique d'aménagement du territoire. Pour répondre à une forte attente sur ce sujet, la DIACT participera au programme engagé par le ministère des affaires étrangères sur l'ensemble de la région.

Autres participations institutionnelles et études

- La DIACT a poursuivi son activité au sein du Comité des politiques de développement territoriales de l'OCDE en participant aux travaux des trois comités : indicateurs, développement rural et compétitivité urbaine, en préparation notamment du forum et de la réunion ministérielle de mars 2009.
- Une étude sur les différentes politiques et pratiques d'aménagement du territoire a été initiée en 2008. Elle vise à identifier les organisations institutionnelles de huit pays en matière d'aménagement du territoire, à en repérer les bonnes ou moins bonnes pratiques à partir de la réalité effective de la mise en œuvre de cette politique. Sont étudiés l'Allemagne, l'Espagne, la Suède, la Hongrie, la Chine, le Brésil, la Corée et les Etats-Unis. Le rendu final est prévu fin 2009.

Contribution de la DIACT au programme de travail de l'Union pour la Méditerranée

Le projet d'Union pour la Méditerranée, ayant pour volonté de renforcer et d'approfondir la coopération entre les deux rives de la Méditerranée, a été inauguré officiellement le 13 juillet, à l'occasion du Sommet de Paris pour la Méditerranée, réunissant 43 États d'Europe et de la Méditerranée, les institutions communautaires et les organisations régionales.

La DIACT contribue à l'élaboration du programme de travail qui permettra de mettre en œuvre des projets concrets à caractère régional dans les six domaines identifiés au sommet de Paris.

La DIACT propose de **faire des régions méditerranéennes un territoire exemplaire en matière de développement durable** : les défis et les opportunités que représentent les questions environnementales à l'horizon 2030 sont d'une ampleur toute particulière pour l'ensemble de la zone méditerranéenne. Il n'est donc pas étonnant que le développement durable et le changement climatique se trouvent au cœur des déclarations des chefs d'Etat et de gouvernement dans le cadre de l'Union pour la Méditerranée.

L'enjeu de ce grand chantier est de favoriser une approche territoriale du développement, c'est-à-dire des stratégies élaborées au niveau des territoires, et caractérisée par une convergence d'actions d'une

pluralité d'acteurs locaux mais aussi nationaux et parfois supranationaux, désirant prendre en charge l'avenir de leur espace commun. La question est de savoir comment favoriser la territorialisation des politiques publiques.

L'objectif est d'identifier des domaines de coopération possibles en matière de développement durable au bénéfice des territoires les plus sensibles en Méditerranée : les villes, les zones arides et désertiques, les deltas et zones humides, le monde rural et les zones côtières et promouvoir parallèlement des projets transversaux sur : changement climatique et stratégie énergétique, innovation et compétitivité et gouvernance de la coopération.



Sommet de Paris pour la Méditerranée le 13 juillet 2008

Les travaux de prospective

La prospective et les études constituent pour la DIACT deux activités essentielles :

- la première permet d'identifier les enjeux territoriaux de demain pour mieux les anticiper et concevoir des politiques publiques à même de les surmonter ;*
- la seconde permet aux différentes équipes de la DIACT de consolider leur expertise, d'améliorer leur connaissance des territoires, d'évaluer les politiques qu'ils pilotent.*

Ces deux activités, par définition transversales, mobilisent l'ensemble des conseillers et chargés de mission de la Délégation au service d'un même objectif, la co-construction d'une intelligence territoriale au service de l'action.



(crédit MAE / DCI – Labo 4)



(crédit Port autonome du Havre)

Le programme d'études

Il comprenait 25 études pour un budget de près de 1 million d'euros. Outre l'évaluation des pôles de compétitivité, des pôles d'excellence rurale, on doit faire mention de plusieurs études d'intérêt, comme celle sur les "Politiques de compétitivité des territoires européens dans le domaine du développement durable" ou celle sur la "Géographie de la santé dans les villes françaises".

Le programme d'études de la DIACT intègre également des études financées par la DIACT mais portés au niveau déconcentré (SGAR), qu'il s'agisse de travaux régionaux ou interrégionaux. A titre d'exemple, citons l'étude sur les "Effets attendus du changement climatique dans le grand Sud-Est" ou la "Cartographie des plateformes technologiques et des compétences dans le Grand Sud-Ouest".

Le réseau des SGAR et le centre de ressources

Pour mener à bien son programme d'expertise et d'études, la DIACT coordonne les services d'études des SGAR et leur articulation interrégionale, baptisée "Mission d'études et de développement des coopérations interrégionale et européenne" (MEDCIE). A ce titre, un travail d'information et d'animation du réseau des correspondants SGAR est effectué périodiquement. Deux réunions, dont une à la préfecture de Marseille, ont été organisées en 2008 et ont permis de faire le point sur des travaux d'expertise récents (cf. Prospective Estuaire de la Seine, Prospective de l'aire ligérienne, ateliers TIC) ainsi que sur l'articulation nationale/régionale des travaux d'études.

On doit également mentionner l'actualisation du Centre de ressources de la prospective territoriale et la capitalisation d'expériences et de démarches de prospective territoriale sur le site www.diact.gouv.fr, rubrique "Evaluation prospective".

Les travaux de prospective

En matière de prospective, les travaux ont reposé en 2008 sur le suivi de 2 groupes de travail :

- “ Les futurs périurbains de la France en Europe ”, sous la direction de Martin Vanier ;
- “ Economie des services & territoires ” présidés par El Mouhoub Mouhoud.

Par ailleurs, de nouveaux travaux ont été initiés :

- “ Méthodologie prospective ”, sous la direction de Philippe Durance ;
- “ Aménagement des services & territoires ”, présidé par Julien Damon ;
- “ Interterritorialité ” présidé par Martin Vanier, en partenariat avec le Conseil régional du Nord-Pas-de-Calais.

Plusieurs de ces travaux, et ceux qui ont précédé en 2007, ont donné lieu à des valorisations à la fois sous la forme de publications et d'événements.

Sont ainsi parus dans la collection “ Travaux ” à la Documentation française :



- “ Territoires et cyberspace en 2030 ”. Rédigé sous la direction de Pierre Musso, il est le fruit du travail d'un groupe de prospective de la DIACT et de France Telecom ;
- “ La périurbanisation : problématiques et perspectives ”. Rédigé sous la direction d'Emmanuel Roux et de Martin Vanier, ce travail s'inscrit dans celui, plus large, du groupe de prospective sur “ Les futurs périurbains de la France en Europe ”, conduit en 2007-2008 pour la DIACT.

Un nouveau numéro de la revue “ Territoires 2030 ” de prospective territoriale de la DIACT :



- “ Prospective urbaine et politique de la ville ”. Ce quatrième numéro a été élaboré en collaboration avec la Délégation interministérielle à la ville.

Événements : trois séminaires “Prospective-info”

Trois séminaires Prospective-info se sont tenus en 2008 :

- 20 mars 2008 : Prospective-info sur le thème “ Entre ségrégation sociale et fragmentation spatiale : l'espace urbain en question ” ;
- 15 mai 2008 : Prospective-info sur le thème “ La prospective territoriale en France : bilan d'expériences et perspectives ” ;
- 7 octobre 2008 : Prospective-info sur le thème : “ Les ruptures territoriales : Quelle ingénierie pour passer des chocs aux projets de développement ? ” Au cours de ce séminaire, a été présentée l'étude réalisée pour la DIACT : “ Chocs démographiques et technologiques : quels impacts sur le développement des territoires ? ”.

Signalons également l'engagement en 2008 d'un cycle de séminaires internes mensuels nommés : “ Les lundis de l'aménagement du territoire ” en présence d'un expert ou d'un universitaire. Trois conférences ont d'ores et déjà été organisées : avec Laurent Davezies, Martin Vanier et Pierre Veltz, chaque fois au titre d'une publication de référence, respectivement : “ La République et ses territoires ”, “ Le pouvoir des territoires ” et “ La grande transition ”.

Après plus de trois années de travaux de supervision et une dernière réunion au premier trimestre 2008, la DIACT a mis un terme à l'activité de son conseil scientifique en octobre 2008 dans la perspective de renouveler la réflexion interne dans le cadre d'un dispositif de type “ think-tank ” qui correspond davantage à son positionnement interministériel actuel.

Une nouvelle ambition pour l'aménagement du territoire

Depuis septembre 2008, la DIACT a conduit une vaste réflexion thématique interne, sous forme de séminaires, afin d'envisager de nouvelles actions et formes d'intervention publique sur les territoires. Un document de propositions stratégiques de portée nationale est en cours de rédaction et sera publié en 2009.

Relations parlementaires, accueil de ministres, déplacements

La DIACT et la réflexion nationale sur l'évolution de l'organisation territoriale

La DIACT s'est impliquée dans la réflexion nationale sur l'évolution de l'organisation territoriale, avec notamment l'audition du Délégué par la Commission présidée par Edouard Balladur. Des propositions portant notamment sur le renforcement de l'intercommunalité et la création d'un véritable statut pour les métropoles ont été transmises.



Audition du Délégué par la mission présidée par E. Balladur le 3 décembre (crédit AN)

Hormis les nombreux rendez-vous du Délégué, les réunions organisées chaque jour à la DIACT dans le cadre des dossiers suivis, et le traitement du courrier parlementaire, la DIACT est amenée à faire part de son avis dans le cadre d'auditions parlementaires.

Le Délégué a été auditionné au titre de la DIACT par les missions parlementaires suivantes :

Assemblée nationale :

- 11 mars 2008 : Projet de loi portant réforme de l'hôpital et relatif aux patients, à la santé et aux territoires, audition par André FLAJOLET, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques, de l'environnement et du territoire
- 9 avril : Les compétences des collectivités
- 15 avril : audition par Pierre MOREL A L'HUISSIER
- 1^{er} juillet 2008 : Mission d'information sur l'offre de soins sur l'ensemble du territoire, rapporteur : Marc BERNIER
- 29 octobre 2008 : Projet de loi de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion, rapporteur : Michel PIRON

Sénat :

- 5 novembre 2008 : Audition par François MARC, rapporteur du budget Politique des territoires (programme 112) du Projet de loi de finances pour 2009.

- 19 novembre 2008 : Mission temporaire sur l'organisation et l'évolution des collectivités territoriales, Président : Claude BELOT, Rapporteurs : Yves KRATTINGER et Jacqueline GOURAULT.

De plus, le Délégué a accompagné le Secrétaire d'Etat Hubert Falco en audition pour les missions suivantes :

- Commission des Finances de l'Assemblée nationale (2 juillet 2008)
- Commission de la défense nationale et des forces armées (24 juillet 2008)
- Commission des Affaires Economiques de l'Assemblée nationale (1^{er} octobre 2008)
- Commission des Finances de l'Assemblée nationale - Loi de finances 2009, (28 octobre 2008)

Autres audits :

- 3 décembre 2008 : audition par le Comité pour la réforme des collectivités locales, présidé par Edouard BALLADUR, ancien Premier Ministre.
- Conseil économique et social et environnemental : Mission du président DERMAGNE sur la charte de développement durable de l'aéroport Roissy CDG.
- CCI d'Ile-de-France : rapport sur le territoire de Roissy - Plaine de France.

Plusieurs rencontres avec des parlementaires ont été par ailleurs organisées à leur demande ou par la DIACT pour débattre de politiques en cours et de problématiques locales.

Réception de ministres

La DIACT a reçu en 2008 :

- **Hubert FALCO**, pour une présentation des missions et travaux de la DIACT lors de sa prise de fonction ;
- **Fadela AMARA**, pour une présentation des interventions de la DIACT, notamment sur les politiques urbaines ;
- **Eric BESSON**, pour un débat sur l'aménagement

et les services numériques, avec les SGAR et les chargés de mission TIC des préfetures.



Visite d'Hubert Falco à la DIACT le 21 mai suite à sa nomination (crédit DIACT)

Principaux déplacements et interventions officiels du Délégué en 2008

18 janvier	Journées sur le programme de développement rural européen LEADER à VITTEL
7 & 8 avril	Conférence organisée par la présidence slovène sur l'avenir de la politique de cohésion (LUBLIANA)
14 mai	Réunion des DG de l'Union européenne en SLOVÉNIE
29 mai	Assises des petites villes à FIGEAC
3 juin	Rencontre annuelle de la DG REGIO à BRUXELLES
5 & 6 juin	Rencontres internationales sur l'attractivité à LA BAULE
20 juin	Invitation du CAUE en LOZÈRE
28 juillet	Déplacement à BITCHE avec le Ministre (restructuration de la Défense)
26 août	Déplacement à BARCELONNETTE avec le Ministre (restructuration de la Défense)
27 août	Déplacement à SOURDUN (restructuration de la Défense)
28 août	Déplacement à BRIANCON avec le Ministre (restructuration de la Défense)
4 septembre	Déplacement à GIVET avec le Ministre (restructuration de la Défense)
18 septembre	Congrès du CNER à DUNKERQUE
24 septembre	Congrès de l'Union Sociale de l'Habitat à CANNES
29 septembre	Séminaire européen sur la cohésion territoriale à PORTO (Portugal)
10 octobre	Séminaire sur le Plan Grand Loire à TOURS
22 octobre	Rendez-vous du CNER spécial DIACT : présentation des grands dossiers
27 octobre	Etats généraux des Pays à CAEN
30-31 octobre	Conférence européenne sur l'avenir de la politique de cohésion à PARIS (PFUE)
13 novembre	Colloque sur les clusters d'innovation à SOPHIA ANTIPOLIS
17-18 novembre	Réunion annuelle des préfets de région à BRUXELLES
25-26 novembre	Réunion informelle des ministres de l'aménagement du territoire à MARSEILLE (PFUE)

Communication, publications

Communiquer sur l'aménagement du territoire

En appui à la communication gouvernementale sur l'aménagement du territoire, la DIACT a diffusé au cours de l'année 2008 **des communiqués de presse** concernant les principaux dossiers d'actualité.

Fidèle à sa tradition de publications, la DIACT a édité en 2008 différents travaux de réflexion, rapports de mission, guides pratiques ou ouvrages de prospective.

Ils ont essentiellement concerné :

- la collection **Travaux** qui présente les résultats d'études commandées par la DIACT, avec trois nouveaux titres parus :
 - > " *Territoires en cyberspace en 2030*" (n°7) ;
 - > " *La périurbanisation : problématiques et perspectives*" (n°8) ;
 - > " *L'évaluation des pôles de compétitivité*" (n°9).

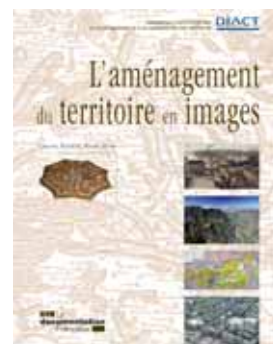


- la collection de guides pratiques **Territoires en mouvements** (réédition actualisée de " *40 ans d'aménagement du territoire*") ;

- la collection "blanche" des rapports officiels, avec la réédition des " *Grands textes de l'aménagement du territoire et de la décentralisation*", ouvrage paru en 2003 à l'occasion des 40 ans de la DATAR.

Etaient également en préparation (diffusion début 2009) :

- > le *second rapport de l'Observatoire des territoires "Dynamiques et développement durable des territoires"* (sorti en janvier 2009) ;
- > les " *Mots clés de la prospective territoriale*" (*Travaux n°10*, sorti en février) ;
- > " *L'aménagement du territoire en images*" (livre hors collection).



Réalisation et diffusion de plaquettes, guides :

- **Bassin parisien** : restitution de travaux d'experts menés entre 2004 et 2008 dans le cadre du programme d'études de la DIACT
 - > " *Paris, une métropole dans le monde*" ;
 - > " *Le fonctionnement du Bassin parisien : du Bassin parisien à la région économique de Paris*".
- **Restructurations de la Défense** : guide technique de l'accompagnement économique et territorial des restructurations de défense (coédité par DIACT et DAR).
- **Vademécum sur la politique de la montagne** à l'usage des administrations (préfectures, commissariats de massif, ...).
- **Villes moyennes** : 20 villes moyennes témoins, plaquette de présentation des expérimentations en cours sur les 20 villes retenues par l'appel à projet de la DIACT.
- **Europe** :
 - > Fonds européens : " *L'Europe s'engage en France*", plaquette de présentation des fonds structurels pour la France ;
 - > Guide pratique de l'écu : " *Financez vos projets grâce à l'Europe*", édité avec l'AMF.
- **Rapport d'activité 2008** : plaquette de synthèse.

Ces ouvrages sont diffusés par la Documentation française (www.ladocumentationfrancaise.fr) et présentés sur le site de la DIACT (www.diact.gouv.fr), dans la rubrique " KIOSQUE " .

Centre de documentation de la DIACT



Dans son nouvel espace de consultation, le centre de documentation de la DIACT offre un large éventail de documents sur les questions d'aménagement du territoire en France et en Europe.

Il accompagne l'ensemble de la DIACT ainsi que ses partenaires dans leurs missions et travaux, en assurant une veille documentaire, les recherches de documents, la diffusion des informations et la réalisation de services ciblés.

Egalement ouvert au public extérieur, le Centre de documentation accueille un large public et anime un service de Questions/Réponses par téléphone, courrier et messagerie électronique.

Les documents à disposition de tous :

- 10 000 références d'ouvrages, rapports, articles de presse ou textes officiels dont 3500 études DATAR/DIACT,
- la collection complète des dossiers de presse des DIACT de ces 30 dernières années,
- un fonds historique avec les collections spécialisées et les ouvrages phare qui ont jalonné l'aménagement du territoire,
- une quarantaine de dossiers documentaires thématiques,
- la presse quotidienne et des revues spécialisées.

... autour des principaux thèmes suivants : aménagement du territoire, collectivités territoriales, contractualisation, développement durable, développement économique, littoral, montagne, planification, prospective, rural, services au public, société de l'information, transports, urbain,...

Informations pratiques

Accueil du lundi au jeudi
- 9h30/13h et 14h/17h30 -
Tél : 01 40 65 11 43

e-doc@diact.gouv.fr

N'hésitez pas à nous contacter pour vous assurer de la disponibilité des documents recherchés

Valorisation de la mission photographique de la DATAR

En terme d'activité culturelle, la DIACT a prêté des documents appartenant au fonds d'archives de la mission photographique de la DATAR pour une exposition présentée au Musée d'Art Contemporain de Barcelone (MACBA) du 22 octobre 2008 au 18 janvier 2009 et au musée Berardo à Lisbonne du 9 mars au 3 mai 2009.

Cette exposition intitulée "Archive universelle. La condition du document et de l'utopie photographique moderne", retrace dans une première partie les campagnes photographiques historiques réalisées depuis 1851 jusqu'à la mission photographique de la DATAR et présente dans une deuxième partie les campagnes réalisées sur la ville de Barcelone.

Une organisation proche des acteurs des territoires

La DIACT regroupe en son siège parisien et dans les territoires (commissariats de massifs, SGAR, RP à Bruxelles) près de 200 agents, issus de différentes administrations ou contractuels.

La DIACT est un lieu d'échange unique entre les services de l'Etat (centraux et déconcentrés) et les collectivités territoriales à travers trois dimensions essentielles de son action :

- *interministérielle*, c'est une structure dont le statut et la mission contribuent à animer une transversalité rare dans l'administration française ;
- *territoriale*, soit en pilotant les interventions sur de grands projets d'envergure nationale, soit en accompagnant les projets portés par les acteurs du développement local ;
- *créative*, par le recours à des groupes de prospective, la publication d'études, le lancement de politiques innovantes ou la promotion de nouveaux outils de développement.

Direction, Secrétariat général et Cabinet

Collaborateurs au 1^{er} juin 2009

La Direction

- Pierre DARTOUT, Préfet, Délégué interministériel à l'aménagement et la compétitivité des territoires, depuis le 30 avril 2008. Il succède à Pierre MIRABAUD, délégué depuis le 6 décembre 2004.
- Patrick CRÉZÉ, Directeur, adjoint au Délégué, chargé de la coordination et de l'action interministérielle, assurant également par intérim les fonctions de directeur en charge de la prospective, des études et de l'international. Nommé le 8 janvier 2009, il succède à Jean-Benoît ALBERTINI.
- Laurent FISCUS, Directeur, chargé des mutations et du développement économiques.

Conseillers rattachés à la Direction :

- Eliane DUTARTE, Conseillère auprès du Délégué, en charge du Bassin parisien, et placée auprès de la Mission "développement de la région capitale".
- Michèle MEDVEDOWSKY, Conseillère auprès du Directeur, adjoint au Délégué, pour l'Institut des hautes études de développement et d'aménagement des territoires européens (IHEDATE), la coopération avec les pays du Maghreb et l'Union pour la Méditerranée.

Le Secrétariat général

Sous l'autorité d'Hervé JONATHAN, Sous-directeur, Secrétaire général, il comprend :

- le service du budget et des finances,
- le service des ressources humaines,
- les affaires juridiques,
- le service intérieur,
- le service informatique,
- le service des archives et du courrier.

L'équipe "Cabinet /communication"

Sous la conduite de Philippe MATHERON, Chef de cabinet du Délégué, cette équipe assure :

- pour sa partie cabinet : l'organisation de l'agenda du Délégué, la préparation de ses rencontres, déplacements et interventions, les relations avec les cabinets ministériels, le suivi des relations avec les parlementaires, les grandes associations d'élus, les acteurs du développement local...
- pour sa partie communication : les relations avec la presse, la gestion du site internet de la DIACT (www.diact.gouv.fr), la coordination et la préparation des publications de la Délégation, la gestion du centre de documentation.

Les équipes opérationnelles, sous la responsabilité d'un Conseiller

Collaborateurs au 1^{er} juin 2009

L'équipe "Développement régional et politiques européennes" Vincent Le DOLLEY

Cette équipe a coordonné la préparation et suit l'exécution et l'évaluation des contrats de projets Etat-Région et des programmes opérationnels européens soutenus par les fonds structurels FEDER et FSE, ainsi que des autres initiatives territoriales de la Commission. Elle peut, de fait, veiller à la complémentarité des démarches stratégiques qui sous-tendent les programmes contractuels français et européens dans les territoires et les grands projets décidés lors des Comités interministériels à l'aménagement et à la compétitivité des territoires (CIACT).

Elle prépare également les décisions de la section générale du Fonds national d'aménagement et de développement du territoire (FNADT) et suit la mise en œuvre des décisions des CIACT.

Enfin, elle coordonne l'action des chargés de mission régionaux. Ces derniers assurent la double mission de correspondant auprès du Préfet de région et de ses collaborateurs et d'interface avec les équipes de la DIACT.

L'équipe "Dynamiques des territoires"

Florence CLERMONT-BROUILLET (depuis mars 2009)

Cette équipe traite des grandes thématiques suivantes :

- l'ensemble des problématiques du monde rural (Pôles d'excellence rurale, Pays, réseau rural, Parcs naturels régionaux...),
- les services publics et services au public,
- les problématiques urbaines (villes moyennes, politique de la ville),
- la politique en faveur du littoral et de la montagne (dont le pilotage de l'action des 5 commissariats de massifs),
- l'approche territoriale des questions de santé.

- le tourisme,
- le suivi des Opérations d'intérêt national (les OIN d'Ile-de-France continuant à faire l'objet d'un suivi spécifique),
- les questions de localisation des emplois publics.

L'équipe "Développement durable, transports et métropoles" Pascal MIGNEREY

En participant aux procédures des grands projets d'infrastructures et de services de transports de voyageurs et de marchandises, l'équipe porte le souci de la prise en compte de l'aménagement du territoire, a fortiori dans les orientations fortes de développement durable. Elle fournit également une expertise sur les questions techniques, socio-économiques et environnementales des transports.

Le développement durable étant désormais inhérent à toutes les politiques publiques, l'équipe assure une expertise transversale au service des autres entités de la DIACT et une représentation de la DIACT dans les réunions externes sur le développement durable, notamment sur les aspects environnementaux.

Développer l'attractivité et la compétitivité des grandes métropoles urbaines justifie une animation de réseau, une analyse comparative des forces et faiblesses des métropoles françaises, les orientations dans les relations des métropoles avec leurs territoires directement environnant et dans les équilibres internes aux villes.

L'équipe "Mutations et développement économiques" Jean-Marc FROHARD,

Conseiller chargé de l'animation de l'équipe - Michèle MEDVEDOWSKY, chargée des relations avec l'AFII et les Agences régionales de développement - X., chargé des stratégies territoriales d'entreprises

Pluridisciplinaire, cette équipe coordonne le volet "veille et traitement" des mutations économiques. Elle s'appuie sur un réseau de correspondants placés au sein des services territoriaux de l'Etat (SGAR, préfectures) et travaille également en étroite collaboration avec les administrations centrales concernées par les mutations (DGEFP, DGCIS, DGPAAT). Une trentaine de sites en mutation industrielle font l'objet d'un soutien spécifique de la part de l'Etat.

Elle comporte un pôle "concurrence et réglementation notamment européenne des aides aux entreprises" qui assure une fonction de soutien aux administrations centrales, et concourt à l'instruction de l'attribution de la Prime à l'aménagement du territoire (PAT) au sein du secrétariat général de la Commission interministérielle d'aide à la localisation des activités.

Le volet "développement économique" comprend notamment la cotutelle de l'Agence française pour les investissements internationaux (AFII) et les relations avec les Agences régionales de développement. Dans le cadre des mesures liées aux restructurations des sites militaires en France, annoncées en juillet 2008, le pôle est au cœur du dispositif d'accompagnement et d'attractivité territorial pour les sites les plus touchés par les fermetures de sites et a renforcé ses équipes en conséquence. Il participe étroitement à l'élaboration des diagnostics économiques territoriaux et coordonne, en liaison forte avec les préfectures et en concertation avec les acteurs locaux, l'élaboration des contrats de redynamisation de sites de défense (CRSD) et des Plans locaux de redynamisation (PLR).

L'équipe "Innovation, compétitivité et aménagement numérique des territoires"

Alain MOULET

Cette équipe assure le suivi et l'évaluation des pôles de compétitivité et des systèmes productifs locaux. Elle mène des réflexions sur le développement des clusters d'innovation en France.

Elle contribue aux politiques relatives à l'enseignement supérieur et à la recherche vis-à-vis des impacts territoriaux.

Un pôle "aménagement numérique du territoire" coordonne les travaux et partenariats relatifs à la couverture et au développement de la téléphonie mobile, du haut et très haut débit fixe et mobile, et au développement des services numériques.

Elle mène également une action transversale sur les dimensions territoriales des politiques de l'innovation, notamment au titre des "objectifs de la stratégie de Lisbonne".

L'équipe "Coopération internationale"

Xavier GIVELET

L'action internationale de la DIACT constitue une composante importante de ses missions qui participe tant au rayonnement de la France qu'à la transmission d'un savoir-faire reconnu en matière d'aménagement du territoire.

Ses interventions ciblent principalement trois types de pays : les nouveaux Etats membres de l'Union européenne, les candidats à l'entrée dans l'Union et les pays du Maghreb. Dans ce cadre, l'équipe "coopération internationale" participe à des programmes engagés par la France ou l'Union européenne (assistance technique, coopération bilatérale, fonds, jumelages...), et accueille dans ses locaux de plus d'une soixantaine de délégations étrangères par an.

L'équipe "Observatoire des territoires"

Odile BOVAR

Organisé en réseau et animé par l'équipe "observatoire" de la DIACT, l'Observatoire des territoires constitue le lieu de synthèse et de mise en perspective des informations, de plus en plus nombreuses, qui sont produites sur les territoires par les services de l'Etat, les collectivités territoriales et les organismes d'étude et de recherche.

L'Observatoire et son équipe support de la DIACT apportent leur concours à la définition et au suivi des politiques publiques d'aménagement des territoires. Les informations recueillies sont diffusées sur un site Internet : www.territoires.gouv.fr

L'équipe "Prospective et études"

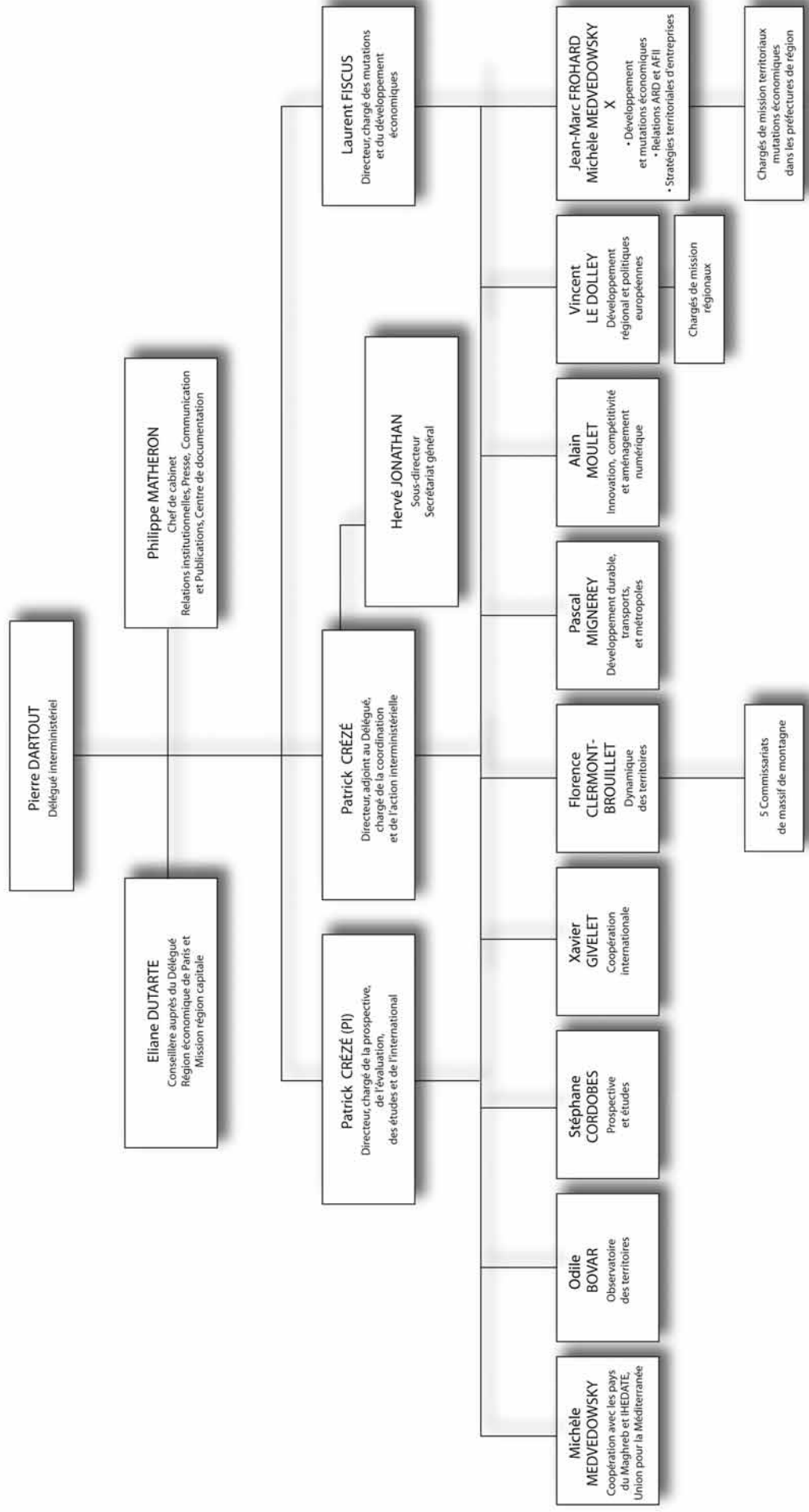
Stéphane CORDOBES

L'anticipation et la prospective constituent une des missions essentielles de la DIACT. Dans cette perspective, l'équipe "prospective et étude" assure :

- la mise en œuvre de groupes de prospective (programme "Territoires 2030"),
- la tenue de séminaires Prospective Infos et, chaque année en septembre, d'une Université d'été de la prospective territoriale en Europe,
- l'édition de travaux de prospective dans les collections de la Documentation française.
- l'animation du Centre de ressources de la prospective territoriale.

Organigramme de la DIACT

Direction, Conseillers, Equipes



www.diact.gouv.fr

Nos sites Internet spécialisés :

- sur l'Observatoire des territoires français : www.territoires.gouv.fr
- sur les pôles de compétitivité : www.competitivite.gouv.fr
- sur les pôles d'excellence rurale : <http://poles-excellence-rurale.diact.gouv.fr>
- sur la politique européenne de cohésion en France : www.projetsdeurope.gouv.fr



Délégation Interministérielle à l'Aménagement et à la Compétitivité des Territoires (DIACT)

adresse du siège
8, rue de Penthièvre
75800 Paris Cedex 08
Tél. : 01 40 65 12 34
Fax : 01 43 06 99 01

webmestre@diact.gouv.fr
mel pour contacter un responsable : prenom.nom@diact.gouv.fr

